

# Approches théoriques sur les conflits ethniques et les réfugiés

**Christian Geiser**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>CONFLITS ETHNIQUES ET RÉFUGIÉS.....</b>                                   | <b>2</b>  |
| LE GROUPE ETHNIQUE .....   | 2         |
| LES CONFLITS.....  | 4         |
| LES CONFLITS ETHNIQUES.....  | 5         |
| CONFLITS ETHNIQUES ET RÉFUGIÉS .....   | 8         |
| RÉPONSES DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE .....                               | 9         |
| <b>L'APPROCHE LIBÉRALE.....</b>  | <b>10</b> |
| LA SÉCURITÉ HUMAINE .....  | 13        |
| LA SÉCURITÉ COOPÉRATIVE.....   | 14        |
| RÉPONSES POSSIBLES AUX SITUATIONS POUVANT MENER AUX CONFLITS ETHNIQUES ..... | 17        |
| prévention.....  | 17        |
| reconstruction.....  | 18        |
| PROBLÈMES LIÉS À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX.....                            | 21        |
| <b>L'ETHNO-RÉALISME : UN APPORT À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ?.....</b>     | <b>24</b> |
| GRANDEUR ET DÉCLIN DU RÉALISME .....   | 24        |
| L'ETHNO-RÉALISME.....  | 26        |
| La peur et les conflits ethniques.....                                       | 27        |
| Variations théoriques .....  | 29        |
| Le dilemme de sécurité et les conflits ethniques.....                        | 30        |
| Les solutions des ethno-réalistes .....                                      | 32        |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>  | <b>36</b> |

# Le retour des réfugiés en Bosnie : quelles conséquences pour la paix ?

**Mark Parant**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>RÉFUGIÉS : CONCEPTS ET ÉVOLUTION.....</b>   | <b>45</b> |
| <b>LA CRISE YOUGOSLAVE ET LES ACCORDS DE DAYTON : RAPPEL HISTORIQUE.....</b>                               | <b>47</b> |
| <b>POURQUOI LE RETOUR DES RÉFUGIÉS BOSNIAQUES EST-IL NÉCESSAIRE POUR LE<br/>MAINTIEN DE LA PAIX ?.....</b> | <b>51</b> |
| <b>QUELLE POLITIQUE DE RETOUR POUR LES RÉFUGIÉS ?.....</b>   | <b>53</b> |
| <b>LES CONTRAINTES EXTÉRIEURES AU RETOUR DES RÉFUGIÉS.....</b>   | <b>55</b> |
| CONTRAINTES DES CHOIX INDIVIDUELS . .....  | 55        |
| CONTRAINTES DES PAYS D 'ACCUEIL. ....  | 57        |
| CONTRAINTES DE SÉCURITÉ.....   | 59        |
| CONTRAINTES LÉGALES.....   | 59        |
| <b>CONCLUSION.....</b>   | <b>60</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>  | <b>62</b> |

## Avant-propos

Les textes ici proposés sont des versions remaniées et approfondies de communications présentées lors d'une table ronde tenue le 19 novembre 1998 sous l'égide de la Chaire Téléglobe<sup>a</sup> Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques et qui avait pour titre : Le retour des réfugiés en Bosnie : quelles conséquences pour la paix? Les participants à la table-ronde ont abordé deux sujets distincts mais complémentaires sur la questions des réfugiés dans les Balkans.

Le texte de Christian Geiser propose une réflexion théorique sur les conflits ethniques et un des problèmes en découlant: les réfugiés. Il tente de mesurer la validité des différentes solutions proposées pour régler les conflits ethniques et par le fait même juguler le phénomène des réfugiés lié à ces crises.

La contribution de Mark Parant vise à expliquer comment la question des réfugiés se vit pratiquement. Effectivement, il explore les différentes conséquences que provoquent les réfugiés bosniaques, tant en Bosnie que dans les pays d'accueil.

Ces deux contributions démontrent l'importance de comprendre les conflits ethniques et de proposer des solutions efficaces pour prévenir et remédier à ce problème d'envergure internationale.

Nous tenons à remercier tous les membres de la Chaire Téléglobe<sup>a</sup> Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques pour leurs contributions et leurs commentaires précieux.

Christian Geiser

Mark Parant

# Approches théoriques sur les conflits ethniques et les réfugiés

Christian Geiser\*

La fin de la guerre froide est synonyme de changements profonds. Les conséquences de ces transformations sont multiples et affectent de plusieurs façons notre perception de la scène internationale. Les conflits sont désormais majoritairement intraétatiques alors que les menaces se multiplient. Auparavant associée aux aspects militaires, la menace est aujourd'hui polymorphe. Le problème des réfugiés, la violation des droits de la personne, le trafic des stupéfiants et la question environnementale sont autant de problèmes non-militaires qui peuvent constituer une menace à la sécurité.<sup>1</sup>

Par ailleurs, certaines structures étatiques, qui représentaient les balises du système politique national et international, sont remises en question. La fin de la Guerre froide semble vouloir bouleverser nombres de structures qui semblaient pourtant bien établies. Les conflits ethniques illustrent aussi bien ces modifications puisqu'ils font parties des nouvelles menaces, ils se déroulent souvent au niveau intraétatique et remettent en question la place de l'État.

Directement lié à ce type de conflit un problème préoccupe de plus en plus la communauté internationale : celui des réfugiés. Effectivement, chaque

---

\* Christian Geiser est candidat à la maîtrise en science politique à l'UQAM. Il est également membre du groupe de recherche sur les intervention de paix dans les conflits intraétatiques.

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur l'évolution du système international au lendemain de la Guerre froide lire : DAVID, Charles-Philippe, ROUSSEL, Stéphane, « Les grandes tendances du système international », Environnement stratégique et modèles de défense : Une perspective québécoise, Montréal, Éditions du Méridien, 1996, pp18-82; ROCHE, Jean-Jacques, « La sécurité en débat », Arès, janvier 1998, volume XVI/2, pp. 113-122. Plus particulièrement sur les nouvelles menaces contre l'État voir : LA MAISONNEUVE, Éric de, « La modification des menaces », La violence qui vient, France, Éd. Arléa, 1997, pp. 135-156.

crise ethnique semble drainer son lots de réfugiés et ce de façon de plus en plus importante et fréquente.

Il importe donc non seulement de bien comprendre ce phénomène que sont les conflits ethniques mais également d'évaluer quelles sont les réponses et solutions possibles. Dans un premier temps nous définirons donc les principaux termes qui sont utilisés lorsque l'on traite de conflit ethnique. Puis nous verrons ce qui provoque ces conflits. Nous étudierons ensuite le lien entre réfugiés et conflit ethniques. Par la suite nous présenterons deux approches théoriques qui étudient la question et qui proposent toutes deux des solutions. D'abord nous étudierons l'approche libérale des relations internationales en exposant ses principales caractéristiques et les concepts qui se trouvent au centre de la conceptualisation des missions de paix, plus particulièrement celles de consolidation de la paix. Ensuite, nous nous pencherons sur l'école réaliste des relations internationales, mais plus particulièrement sur un des courants en émergence : les ethno-réalistes.

## **Conflits ethniques et réfugiés**

### LE GROUPE ETHNIQUE

La notion d'ethnicité est abondamment employée par les médias ou par les auteurs analysant la scène internationale. Toutefois, peu se penchent sur la signification de ce terme. Il est pourtant primordial de saisir l'essence de celui-ci puisqu'il est employé pour décrire, voire interpréter, de nombreux conflits. L'objectif de cette partie n'est pas de découvrir comment cette identification s'est construite ni de comprendre comment elle peut mener aux excès connus mais simplement de saisir à quoi on fait référence lorsque l'on parle de groupe ethnique.

Ainsi, on peut, comme Ted Gurr le fait, avancer que les membres d'un groupe ethnique font partie d'une communauté psychologique. C'est à dire qu'ils partagent une histoire, une identité, des valeurs culturelles, des croyances, une langue et une «mère patrie» communes.<sup>2</sup> On peut compléter cette définition comme le propose Stuart Kaufmann, en ajoutant des éléments tels, un nom commun, la croyance dans une même descendance, des habitudes ou la couleur.<sup>3</sup> Quoiqu'il en soit, un consensus émerge à travers la littérature et peut être résumé à travers la catégorisation suivante.

Selon Anthony Smith, six grandes catégories permettent de saisir les bases de l'identité ethnique : le nom, le passé commun, l'histoire, la culture, le territoire et la solidarité.<sup>4</sup>

- Premièrement, le nom est indispensable puisqu'il symbolise la personnalité du groupe. Se doter d'un nom signifie également un degré d'organisation, voire de reconnaissance entre les différents membres d'une communauté.
- Deuxièmement, il y a la conviction dans un passé commun qui cimente les différents membres du groupe entre eux.
- Troisièmement, l'histoire représente la mémoire collective qui sert d'inspiration morale au groupe. Cette histoire est souvent malléable et peut être enrichie afin de créer le sentiment d'un passé et d'un destin communs.
- La culture représente la catégorie la plus vaste puisqu'on peut y trouver les habitudes vestimentaires, alimentaires, musicales, architecturales et, surtout, la langue et la religion. Le territoire, représente souvent le lieu où les hauts faits historiques du groupe ethnique se retrouvent. Il revêt souvent un caractère symbolique, notamment dans les cas où la population est en exil.

---

<sup>2</sup> GURR Ted R. / HARFF Barbara, *Ethnic Conflict in World Politics*, Boulder, Westview Press, 1994, p.5.

<sup>3</sup> KAUFMAN, Stuart J., "An 'international' theory of inter-ethnic war" *Review of International Studies* (1996), 22, p. 150.

<sup>4</sup> SMITH, Anthony D., «The Ethnic Sources of Nationalism», in BROWN Michael E., (ed.) *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1993, pp.29-30.

- Finalement, on retrouve la solidarité. Celle-ci détermine la force des liens entre les membres du groupe. Elle mesure la cohésion du groupe.

Cette catégorisation nous permet d'identifier les principaux symboles auxquels se rattachent, à différents degrés, les groupes ethniques. Ces symboles leur servent, consciemment ou non, à se différencier des autres groupes, à prouver leur unicité face aux autres.<sup>5</sup>

## LES CONFLITS

Il convient de définir les caractéristiques et les traits marquants des conflits armés contemporains. Selon Peter Wallensteen et Karin Axell<sup>6</sup> les conflits armés se divisent en trois catégories.

- Premièrement, on retrouve le conflit mineur armé avec moins de 25 personnes tuées en un an, et au moins un État impliqué.
- Deuxièmement, il y a le conflit intermédiaire armé avec au moins 1000 personnes tuées pendant toute la durée du conflit et avec au moins 25 morts pendant une année donnée.
- Finalement, la guerre décrit un conflit dans lequel au moins 1000 personnes ont été tuées durant une année donnée.<sup>7</sup>

Reprenant sensiblement les mêmes catégories, le SIPRI nuance toutefois en identifiant les acteurs impliqués. Dans un conflit armé on doit retrouver au

---

<sup>5</sup> AGNEW, John, "Beyond Reason : Spatial and Temporal Sources of Ethnic Conflicts", in KRIESBERG, Louis, *Intractable Conflicts and Their Transformation*, Syracuse, Syracuse University Press, 1989, p. 42

<sup>6</sup> WALLENSTEEN, Peter et KARIN Axell, « Armed Conflict at the End of the Cold War , 1989-1992 » *Journal of Peace Research*, 30, #3 (August 1993), pp.331-346.

<sup>7</sup> Cette classification est également reprise par Leuderach dans *Building Peace : Sustainable Reconciliation in Divided Societies*, Washington, United States Institute of Peace, 1997

moins deux gouvernements ou un gouvernement et un groupe organisé.<sup>8</sup> Cette définition en s'écartant des définitions traditionnelles de la guerre, qui impliquent au moins deux États souverains<sup>9</sup>, peut donc s'appliquer aux conflits intraétatiques qui, par nature, ne peuvent pas opposer deux entités souveraines légitimes.

#### LES CONFLITS ETHNIQUES

L'histoire de l'humanité est jalonnée de conflits et de guerres qui se sont transformés en suivant le rythme de l'évolution technique et politique. Les conflits ne se font plus de la même façon ni sous les mêmes prétextes. Bien que des conflits idéologiques ou politiques soient toujours possibles, les conflits ethniques semblent actuellement recevoir toute l'attention. Distinguer les conflits ethniques des autres types de conflits suppose une compréhension poussée de la situation. Il faut être en mesure de saisir si un conflit est ethnique, idéologique ou politique. Mais il est aussi nécessaire de pouvoir élaborer une définition qui cadre avec la dimension intraétatique de ce type de conflit.

Selon Michael Brown, les conflits ethniques peuvent être perçus comme une dispute entre deux ou plusieurs communautés ethniques à propos de litiges importants liés à des questions économiques, politiques, sociales ou territoriales.<sup>10</sup> Ou, plus simplement, le conflit ou la guerre ethnique peuvent être compris comme une forme de violence organisée dans laquelle les groupes et les valeurs se mesurent en termes ethniques.<sup>11</sup> Cependant, de telles définitions ne

---

<sup>8</sup> Stockholm International Peace Research Institute Staff, «SIPRI Yearbook 1998 : Armements, Disarmement and International Security», Oxford, Oxford University Press, 1997, p.17.

<sup>9</sup> HOLSTI, Kalevi, War, the State, and the State of War, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.14.

<sup>10</sup> BROWN Michael E., «Causes and implications of Ethnic Conflict» in BROWN Michael E., (ed.) Ethnic Conflict and International Security, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1993, p5.

<sup>11</sup> KAUFMAN, Stuart J., op.cit., p. 150.



font pas l'unanimité puisqu'elle ne sont pas assez nuancées ou ne correspondent pas à l'objet qu'elles prétendent définir. Ces définitions bien que pouvant s'appliquer à l'ensemble des conflits ethniques ne permettent pas de faire la différence entre les conflits interétatiques et les conflits intraétatiques. Effectivement elle peuvent aussi bien s'appliquer aux guerres entre deux groupes ethniques nationaux (ex.: USA versus Japon) qu'au conflit Yougoslave. Il est donc nécessaire d'apporter des définitions qui tiennent compte de ces nuances.

La solution proposée par certains auteurs réside dans l'ajout de deux éléments : l'État et la quête de l'indépendance.

Les conflits ethniques sont alors compris comme :

Conflicts in which groups that define themselves using ethnic or national criteria— like the Mayans of Chiapas and the Bosnian Serbs—make claims on behalf of their collective interests against the state, or against other political actors. <sup>12</sup>

Tout en conservant la dimension ethnique, la définition proposée par Gurr mentionnant l'État ramène le conflit au niveau interne. Des groupes à caractère ethniques s'opposent à leur État, il s'agit donc d'un conflit interne. Toutefois, la référence aux autres acteurs politiques laisse la possibilité d'apposer cette définition à des conflits interétatiques ou à des conflits chevauchant les frontières de plusieurs États.

Michael Howard va plus loin lorsqu'il mentionne le but indépendantiste des groupes ethniques :

The term «ethnic conflict» is thus normally used to indicate either conflicts between ethnic groups that have not yet achieve statehood, or those [conflicts] arising when such groups are trying to resist assimilation into, or

---

<sup>12</sup> GURR, Ted Robert, « Minorities, Nationalities, and Ethnopolitical Conflict » in CROCKER Cherster A. / HAMPSON Fen Osler / AALL Pamela (edited by), *Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996, p. 53

to seek independence from larger groups which they see as threatening their cultural or political identity.<sup>13</sup>

Cette quête d'indépendance ou de séparation permet alors, selon Jan Angstorm, de tracer clairement la limite entre un conflit interétatique et intraétatique mais aussi de faire la différence entre des conflits ethniques et idéologiques ou politiques. David Carment et Patrick James abondent dans le même sens en avançant que la question ethnique est difficilement dissociable de celle de l'irrédentisme<sup>14</sup>. Ces conflits ne portent pas sur la façon dont l'État est mené (ce qui leur vaudrait l'épithète idéologique ou politique) mais sur l'État lui-même.<sup>15</sup>

Définir clairement le conflit ethnique est une entreprise difficile puisque ces conflits se situent souvent dans des zones grises. Le danger réside dans l'élaboration de définitions trop restrictives. La définition proposée par Brown est judicieuse dès que l'on a saisi la nature interne du conflit Yougoslave. Elle n'a d'autres prétentions que d'identifier les groupes en présence. Alors que la définition de Howard en identifiant la cause du conflit peut mener à une démarche biaisée. Si le chercheur appréhende les conflits ethniques en partant toujours de la prémisse que ces conflits ethniques sont liés aux questions d'indépendance les résultats de ses recherches refléteront toujours ce présumé. La complexité des motifs menant aux conflits ethniques ne peut être résumée en une seule définition et encore moins dans une seule cause.

---

<sup>13</sup> HOWARD Michael, «Ethnic Conflict and International Security», Nations and Nationalism, Vol. 1, #3, 1995, p.285-286.

<sup>14</sup> CARMENT David, JAMES Patrick, «Internal Constraints and Interstate Ethnic Conflict : Toward a Crisis-Based Assessment of Irredentism», Journal of Conflict Resolution, Vol. 39, #1, March 1995, pp.83-84.

<sup>15</sup> ANGSTROM Jan, Realist Perspectives on Ethnic Conflict : The Emergence of 'Ethnic Realism'? Paper prepared for the Pan-European International Relations Conference in Vienna 16-19 September 1998, p. 6

## CONFLITS ETHNIQUES ET REFUGIES<sup>16</sup>

Les conflits ethniques sont actuellement la principale cause de réfugiés à travers le monde. Trois millions de réfugiés dans les Balkans, plus d'un million dans le cas de la crise des Grands Lacs, le quart de la population du Liberia déplacée, etc. Cette liste bien que partielle tend à nous démontrer que les liens entre conflits ethniques et réfugiés sont indéniables.

Plusieurs situations ethniques délicates peuvent mener à des problèmes de réfugiés distincts.<sup>17</sup> Ainsi, on retrouve la désagrégation de la hiérarchie basée sur l'exploitation d'un groupe ethnique majoritaire par une minorité ethnique. Les conflits découlant de ces situations revêtent souvent des caractères révolutionnaires. Le cas des Hutus et des Tutsis, au Rwanda, peut être associé à ce type de conflit. Les minorités «ciblées» représentent une autre catégorie. Certains groupes ethniques sont considérés comme des obstacles au développement de la nation et sont alors victimes d'ostracisme et/ou persécutés. L'exemple historique le plus tristement célèbre est celui des juifs au sein de l'Allemagne du troisième Reich. On retrouve deux autres types de conflits ethniques qui provoquent des flots massifs de réfugiés. Premièrement, les conflits liés à une lutte sécessionniste par un peuple majoritaire dans la région dans laquelle il réside et, deuxièmement, le cas des populations minoritaires dispersées territorialement. Dans le cas des Balkans, la situation est particulièrement complexe puisqu'on y retrouve les deux possibilités. Les

---

<sup>16</sup> La définition de réfugiés sera approfondie dans la seconde partie de la note de recherche. Retenons toutefois que ce sont des personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine.

<sup>17</sup> Voir ZOLBERG, Aristide, SUHRKE Astri et AGUAYO, Sergio, *Escape from violence : conflict and the refugee crisis in the developing world*, New York : Oxford University Press, 1989, pp. 236-245 et NEWLAN Kathleen, «Ethnic Conflict and Refugees» in BROWN Michael B. (ed) *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton New Jersey, Princeton University Press, 1993, pp. 147-149.

demandes des Kosovars illustrent la première catégorie alors que les événements qui eurent lieu en Bosnie, par exemple, font référence à la deuxième.

#### REPONSES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Une fois le problème posé, la communauté internationale se trouve souvent confinée à des solutions d'urgence. Il s'agit dès lors de minimiser les impacts humanitaires que peuvent avoir ces crises en assurant, par exemple, aux personnes affectées sécurité, abris ou vivres. Cette réponse peut se résumer à deux types d'actions souvent utilisées de concert : les interventions humanitaires et les mesures de soutien humanitaire.<sup>18</sup> Le soutien humanitaire s'effectue par le biais des OIG ou des ONG et vise, avant tout, à apporter aux victimes les secours d'urgence. Les interventions humanitaires sont généralement conduites par des militaires et visent à éviter que la situation ne dégénère plus et, parfois, permettent la réalisation des missions de soutien humanitaire. On peut identifier quatre types d'interventions humanitaires: la création de zones sûres hors du conflit («safe zone), de zones protégées («safe havens» ville dans une zone de conflits mais protégée), des missions de paix (imposition ou maintien). On retrouve une aussi une action militaire plus traditionnelle qui consiste au renversement du pouvoir ou de la puissance militaire responsable des problème (ou identifiés comme tels) par une guerre totale<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Voir RIOUX Jean-François, «Civils et militaires dans les opérations de paix de seconde génération» in DAVID Charles-Philippe, RIOUX Jean-François et VALIENTE Francisco-José *Repenser la consolidation de la paix : Fondements, Intervenants, Rapprochements*, Rapport du Groupe de recherche sur les interventions de paix dans les conflits intraétatiques, Octobre 1998, pp. 25-59 et VALIENTE Francisco-José « L'intervention civile internationale dans le cadre de la consolidation de la paix» in DAVID Charles-Philippe, RIOUX Jean-François et VALIENTE Francisco-José, *op. cit.*, pp. 64-54.

<sup>19</sup> POSEN Barry R. «Military Responses to Refugee Disasters» *International Security* Vol. 21, No. 1 (Summer 1996), pp. 72-111

Toutefois, ces missions, hormis les problèmes de légitimité qu'elles comportent, puisqu'elles peuvent s'effectuer à l'encontre de la souveraineté des États<sup>20</sup>, ne sont que des solutions temporaires (à l'exception de la guerre totale) et n'offrent pas de solutions à long terme. Effectivement, il s'agit non pas de remédier au problème mais surtout d'alléger les souffrances. Dès lors, quelles sont les solutions qui permettront d'éviter ces crises menant à des exodes sans «Terre promise»? On peut envisager la prévention afin de juguler à la source le problème des réfugiés et, lorsque le conflit a déjà eu lieu, une reconstruction de la société, devant permettre d'éviter la répétition de ces drames.

Deux perspectives théoriques différentes destinées à agir en en aval et en amont de ces tragédies humaines s'offrent. On retrouve un courant inspiré de la théorie libérale jugeant qu'il est préférable d'apporter la sécurité aux gens. Par ailleurs, lié au courant réaliste des relations internationales, il existe un discours avançant qu'il faut amener les gens à la sécurité. Nous étudierons donc ces deux approches théoriques et les solutions qu'elles proposent dans le cas des réfugiés. Dans un premier temps nous traiterons de l'approche libérale puis du courant réaliste.

## **L'approche libérale**

À l'instar du courant réaliste, le libéralisme a marqué l'étude des relations internationales. Cependant, la capacité qu'avait le réalisme d'expliquer les phénomènes de la Guerre froide a relégué le libéralisme au second plan. L'incapacité du courant réaliste de prévoir et expliquer la chute du mur de Berlin puis de l'Union soviétique et les bouleversements politiques et conceptuels qui suivirent ont toutefois redonné au libéralisme un nouvel élan.

---

<sup>20</sup> Voir MOREAU DEFARGES Philippe Un Monde d'ingérences, Paris, Presses de sciences po, 1997

Alors que les réalistes trouvent leurs racines chez des auteurs classiques tels Thucydide, Machiavel ou Hobbes qui prétendent que l'Homme est fondamentalement mauvais, les libéraux s'inspirent, entre autres, de Kant ou de Rousseau<sup>21</sup> qui ont une vision plus positive de l'humanité. Cette différence s'illustre à travers l'aspect normatif du courant libéral. Tandis que les réalistes tentent de comprendre et d'assurer la continuité et l'équilibre de l'ordre existant, les libéraux veulent non seulement comprendre le monde mais également le transformer. Il s'agit, par exemple, de respecter les droits humains, d'assurer et de répandre le bien-être économique, de préserver l'environnement et de promouvoir la justice sociale.<sup>22</sup>

Bien que le libéralisme ne puisse être résumé en une définition on peut identifier, trois idées qui constituent les axes principaux de ce courant de pensée : la conviction que la démocratie est source de paix, le rôle primordial de l'économie et l'importance des institutions internationales.<sup>23</sup>

Les libéraux, fidèles à Kant, croient que des valeurs comme le respect des droits humains, la représentation démocratique et le droit expliqueraient les tendances « pacifistes » des pays démocratiques.<sup>24</sup> Ainsi, les États démocratiques seraient moins enclins à se combattre.<sup>25</sup> De cette prémisse découle l'hypothèse

---

<sup>21</sup> De nombreux autres auteurs peuvent être cités comme étant les « fondateurs » du libéralisme tels Locke, Grotius ou Smith. On peut situer les origines de ce courant théorique au Siècle des lumières et au courant humaniste qui en résulta.

<sup>22</sup> FETHERSTON A.B., *Towards a Theory of a United Nations Peacekeeping*, New York, St.Martin's Press, 1994, p. 90-91.

<sup>23</sup> DUNNE Timothy « Liberalism » in John Bayllis and Steve Smith, *The Globalization of World Politics : an Introduction to International Relations*, 1997, New York, Oxford University Press, pp. 147-163

<sup>24</sup> BAYLIS, John, « International Security in the Post-Cold War Era » in John Bayllis and Steve Smith, *The Globalization of World Politics : an Introduction to International Relations*, 1997, New York, Oxford University Press, pp 193-211

<sup>25</sup> Il faut noter que ce principe peut être compris autrement, Par exemple, Raymond Aron affirme que c'est la nature du système (homogène ou hétérogène) qui détermine les probabilités qu'un conflit éclate. La « paix démocratique » serait donc due au fait que le système soit composé

que la diffusion de la démocratie et des valeurs lui étant inhérentes est la meilleure façon de garantir la paix.<sup>26</sup>

Par ailleurs, l'approche libérale voit dans le commerce (plus précisément le libre-marché) un moyen d'empêcher les guerres. Premièrement, parce qu'il y a plus à gagner à investir dans l'économie que dans des «stratégies de guerre»<sup>27</sup> et, deuxièmement, puisque le développement de l'économie favorisera l'émergence d'une forte classe moyenne ce qui renforcera le processus démocratique.<sup>28</sup>

Les libéraux prétendent que les institutions internationales sont efficaces et que celles-ci représentent un moyen incontournable pour préserver la sécurité internationale.<sup>29</sup> Les institutions sont donc des acteurs importants du système international. Les libéraux se distinguent donc ontologiquement des réalistes puisque ceux-ci avancent que la latitude de ces acteurs et leur capacité d'agir dans le système international semblent avant tout déterminées par la volonté d'autres acteurs: les États.

En somme, l'approche libérale se distingue ontologiquement et normativement du réalisme. Il y a un rejet des valeurs réalistes (statu quo) afin de parvenir à une amélioration de la condition humaine. Hormis ces différences importantes, il est nécessaire de se pencher sur trois concepts libéraux

---

d'États identiques plutôt qu'à leurs valeurs démocratiques. Le partage des valeurs primerait donc sur le contenu de celles-ci. ARON Raymond, «Des systèmes internationaux» in Paix et guerre entre les nations, 1984, Paris, Calmann-Levy, pp. 108-113

<sup>26</sup> CHAN Steve, «In search of Democratic Peace : Problems and Promise» *Mershon International Studies Review*, vol. 41, mai 1997

<sup>27</sup> DAVID Charles-Philippe, op. cit. p.12

<sup>28</sup> WALT Stephen, « International Relations : One World, Many Theories », *Foreign Policy*, Printemps 1998, p. 40

<sup>29</sup> BAYLIS John, op. Cit.p. 201.

fondamentaux qui déterminent la nature des missions de paix : la sécurité humaine, la conception positive de la paix et la sécurité coopérative<sup>30</sup>.

#### LA SECURITE HUMAINE

L'approche libérale privilégie une conception de la sécurité qui diverge de celle proposée par les réalistes. Remettant en question le paradigme étato-centriste réaliste qui fait de l'État le garant et le tributaire de la sécurité, les libéraux avancent que les changements provoqués par la fin de la bipolarité appellent une révision du concept de sécurité. L'objet devant être «sécurisé» est désormais l'humain plutôt que l'État. Il s'agit d'une conception plus holistique de la sécurité. Myriam Gervais et Stéphane Roussel avancent que les transformations du système international ont «modifié radicalement la perception des menaces et l'objet même de la sécurité»<sup>31</sup> ce qui provoque une rupture avec la sécurité traditionnelle. Le concept de sécurité s'applique désormais à l'individu plutôt qu'à l'État. Kenneth Keller, tout en soulignant le danger de trop élargir le concept, voit dans la sécurité humaine un but sécuritaire plus nuancé que ceux propres aux actions militaires.

By avoiding the temptation to label a confusingly broad category of problems with a ready-made, if slightly ill-fitting, title, we may actually contribute to a larger goal : seeing our vital interests as something broader than national security and the tools available to us to protect those vital interest as necessarily more nuanced than military action<sup>32</sup>

Ces hypothèses sont corroborées par Krause et Williams qui affirment que la communauté internationale met de plus en plus l'accent sur la sécurité des

---

<sup>30</sup> Il est important de préciser que ces concepts ont pu être développés par des auteurs se réclamant d'autres courants théoriques que le libéralisme. Toutefois, ces concepts sont largement repris par les libéraux dans le cadre de la théorisation des missions de paix.

<sup>31</sup> GERVAIS Myriam, ROUSSEL Stéphane, « De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada » (1990-1996), *Études internationales*, vol. 29, mars 1998, p.50

<sup>32</sup> KELLER Kendell, «Unpacking the Environment» *World Policy Journal*, (fall) 1996, p.11



individus plutôt que sur les intérêts matériels ou territoriaux.<sup>33</sup> Toutefois, ils précisent que même si les individus deviennent l'objectif de la sécurité, il n'en demeure pas moins que c'est l'État qui est en mesure de garantir celle-ci.<sup>34</sup> Bedeski abonde dans le même sens lorsqu'il avance que l'importance de l'État est toujours déterminante même si il est nécessaire d'élargir la définition de la sécurité suite aux transformations récentes du système international.<sup>35</sup> En fait, même si la relation État-individu est remise en cause, l'État conserve malgré tout un rôle important.

Notons enfin que cette nouvelle définition de la sécurité n'est pas exclusive aux théoriciens puisqu'elle est reprise par certains gouvernements, tel celui du Canada, qui en font l'un des fondements de leur politique étrangère. Ainsi, Axworthy, pour qui «La sécurité humaine, c'est notamment être à l'abri des privations économiques, jouir d'une qualité de vie acceptable et se voir garantir l'exercice des droits humains fondamentaux»<sup>36</sup>, utilise cette nouvelle conception de la sécurité pour définir un des grands axes de la politique étrangère canadienne : la consolidation de la paix.

Le concept de sécurité humaine, tant sur le plan théorique que pratique, représente donc une fracture conceptuelle importante avec la perception étatique qu'a de la sécurité le courant réaliste.

#### LA SECURITE COOPERATIVE

---

33 KRAUSE Keith / WILLIAMS Michael C., «From Strategy to Security : Foundations of Critical Security Studies» in KRAUSE Keith / WILLIAMS Michael C. (ed.), *Critical Security Studies*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997, p. 44.

34 KRAUSE Keith / WILLIAMS Michael C., op.cit., p.43.

35 BEDESKI Robert, *Defining Human Security*, CANCEPS Bulletin, Vancouver Canadian Consortium on Asia Pacific Security (CANCEPS), #17, May 1998, p.11.

36 AXWORTHY Loyd, «Le Canada et la sécurité humaine :Un leadership nécessaire», Ottawa, MAECI-Déclarations et discours, 1996, p.1.

La coopération est désormais de plus en plus prônée pour résoudre les problèmes de sécurité communs. Selon Weiss, il existe un désir de partager les coûts et les responsabilités en utilisant les institutions internationales et/ou les mécanismes multilatéraux disponibles.<sup>37</sup> Plus qu'un simple moyen de réduire les dépenses, John Ruggie entrevoit ce concept comme un moyen de diminuer les risques de conflits entre adversaires potentiels<sup>38</sup> : any joint means by which potential adversaries prevent, resolve, reduce, contain, or counters threats that could lead to war among them.<sup>39</sup>

Un des avantages de la sécurité coopérative est, selon David Mares, qu'à la différence de la sécurité collective, elle s'applique bien aux communautés hétérogènes. À l'intérieur d'un système de sécurité collective, les membres doivent pouvoir faire confiance dans la capacité de l'ensemble d'assurer la sécurité en cas d'agression. Il est donc nécessaire que les membres de ce système comportent plus ou moins les mêmes capacités de défense. Cependant, un dispositif de sécurité coopérative implique une négociation continue afin de non seulement assurer aux acteurs des gains optimaux mais également de se partager les tâches selon les capacités de chacun.<sup>40</sup>

Cette coopération peut se faire au sein des diverses institutions internationales ou régionales. Cela nous ramène à un autre concept important

---

<sup>37</sup> WEISS Thomas G. / FORSYTHE David / COATE Roger A., *The United Nations and Changing World Politics* (Second Edition), Boulder, Westview Press, 1997, pp. 273-274.

<sup>38</sup> Il faut souligner que la coopération dans les institutions internationales peut également être justifiée en vertu de calculs réalistes. Albert Legault, en reprenant l'argumentation de Keohane et de Kawasaki, avance qu'il existe deux types d'institutionnalistes, ceux de «coeur» qui veulent l'avancement de la société (libéraux) et ceux par «raison» qui participent dans le but de faire progresser leurs intérêts nationaux et/ou de réduire l'anarchie. LEGAULT Albert, «Régimes et multilatéralisme Euro-Atlantique» in FORTMANN Michel/MACFARLANE Neil/ROUSSEL Stéphane, *Tous pour un ou chacun pour soi*, Québec, IQHÉI - U. Laval, pp. 216-217

<sup>39</sup> RUGGIE John G. *Winning the Peace : America and World Order in the New Era*, New York, Columbia University Press, 1996. P.81.

<sup>40</sup> MARES David R. «En attendant Godot. Le multilatéralisme a-t-il un avenir en Amérique Latine?» in FORTMANN Michel/MACFARLANE Neil/ROUSSEL Stéphane, *Tous pour un ou chacun pour soi*, Québec, IQHÉI - U. Laval, p169.

pour les libéraux : l'institutionnalisme. Ainsi, selon Keohane et Martin, les institutions facilitent la coopération entre États, réduisent les coûts et favorisent la circulation de l'information, diminuant de fait les risques de mauvaises interprétations.<sup>41</sup> Les institutions, par la coopération qui s'y déroule, deviennent des acteurs importants.

#### LA PAIX POSITIVE

Même si on ne peut généraliser, on peut avancer que le courant libéral sous-tend une vision positive de la paix. Fetherston, avance qu'il existe deux conceptions de la paix. L'une positive, l'autre négative. La paix négative peut être définie comme l'absence de conflits. La paix positive est, quant à elle, proactive. Effectivement, il s'agit de favoriser la mise en place de structures permettant la résolution de conflit et le développement positif.<sup>42</sup> Reprenant l'analogie «médicale» utilisée par Galtung, on peut comparer la paix positive au renforcement de l'organisme dans le but d'éviter que celui-ci ne tombe malade. Constatant que la violence est structurelle, cet auteur ajoute qu'il est nécessaire de comprendre comment on peut transformer cet état des faits.<sup>43</sup> Appuyant cette idée, Marullo et Hlavacek avancent que cesser de considérer le militarisme et la guerre comme faisant partie intégrante du patrimoine humain permettrait de faire du monde un endroit plus sûr.<sup>44</sup>

Ce concept est d'ailleurs intimement lié à celui de sécurité humaine puisque la paix positive vise à garantir le respect des besoins et droits humains

---

<sup>41</sup> KEOHANE, R.O. & MARTIN L. L., «The Promise of Institutional Theory» *International Security*, vol. 20, #1, 1995, pp. 45-46.

<sup>42</sup> FETHERSTON A.B., *Towards a Theory of a United Nations Peacekeeping*, op.cit. p.94.

<sup>43</sup> GALTUNG Johan, «Twenty-Five Years of Peace Research: Ten Challenges and Some Responses» *Journal of Peace Research*, vol. 22, #2, 1985, pp.145-146

<sup>44</sup> MARULLO Sam & HLAVACEK Jen, «War As a Social Problem» in ELIAS Robert & TURPIN Jennifer(ed), *Rethinking Peace*, Lynne Rienner Publishers, Boulder & London, 1994, pp. 62-64.

fondamentaux ou encore la justice sociale<sup>45</sup> afin de prévenir, éventuellement, les conflits.

#### REPONSES POSSIBLES AUX SITUATIONS POUVANT MENER AUX CONFLITS ETHNIQUES

Les valeurs du libéralisme et les concepts de sécurité humaine, de paix positive et de sécurité coopérative sont à la base de la plupart des missions de paix onusiennes. Les mesures destinées à prévenir les situations menant à des flots massifs de réfugiés et/ou à la reconstruction de ces sociétés dévastées afin de prévenir de nouveaux désastres vont dans ce sens.

prévention

Les solutions proposées coïncident à ce qu'on retrouve en général dans les missions de paix offertes par l'ONU. Comme on le constate souvent, le problème des réfugiés est directement lié au respect du droit des minorités. Un effort de prévention doit donc être entrepris. L'émergence de l'ONU après la fin du second conflit mondial a mené à quelques initiatives afin de prévenir les violations des droits humains.<sup>46</sup>

Le Haut commissariat aux réfugiés encourage le déploiement dans les zones sensibles de moniteurs chargés d'aider à mettre au point des législations correspondant aux normes internationales. D'autres organismes comme Amnesty, le Comité International de la Croix Rouge, les différentes ONG surveillant le respect des droits humains et même les médias peuvent servir à

---

<sup>45</sup> ELIAS Robert & TURPIN Jennifer, «Introduction : Thinking About Peace» in ELIAS Robert & TURPIN Jennifer (ed), *Rethinking Peace*, Lynne Rienner Publishers, Boulder & London, 1994, p.4

<sup>46</sup> L'ironie de l'histoire réside dans le fait que de nombreuses initiatives allant dans ce sens furent prises par l'ex-Yougoslavie.

prévenir et à alerter la communauté internationale lorsque des abus surviennent. Quoiqu'il en soit, la faiblesse de ce moyen réside, à l'instar de tous les autres instruments des Nations Unies lorsqu'il s'agit de droits humains, dans le manque de moyens coercitifs obligeant le respect de ces droits.<sup>47</sup>

reconstruction

On peut également proposer des solutions plus concrètes comme des mécanismes légaux devant réparer les abus, une représentation politique et un partage du pouvoir étendu à l'ensemble des groupes ethniques. Directement lié à la croyance dans les vertus «pacifiantes» de la démocratie<sup>48</sup> et au droit des peuples d'avoir un gouvernement démocratique, un des volets déterminants dans les missions de consolidation de la paix réside dans l'implantation d'un contexte favorable à la démocratisation. Il s'agit de convaincre les parties adverses de régler leur différent de façon pacifique et également d'instaurer des structures institutionnelles démocratiques qui préviendront une reprise éventuelle des hostilités et assureront une «bonne gouvernance» qui permettra le développement d'une société saine.

Good governance contributes to the overall well-being of society by helping to strengthen institutions so as to develop and maintain a healthy and vital balance between the State, Civil Society and the Economic Market.<sup>49</sup>

---

<sup>47</sup> NEWLAN Kathleen, «Ethnic Conflict and Refugees» in BROWN Michael (ed) *B. Ethnic Conflict and International Security*, op.cit. pp. 154-161.

<sup>48</sup> La paix démocratique, selon l'approche libérale, est un concept qui semble s'appliquer tant au niveau interétatique (Steve Chan en fait la synthèse dans «In search of Democratic Peace : Problems and Promise» *Mershon International Studies Review*, vol. 41, mai 1997) qu'au niveau intraétatique. Bien que la conceptualisation ne soit pas très élaborée, on retrouve une adaptation de cette thèse au niveau intraétatique. À ce niveau il s'agit essentiellement de conviction plutôt que de conceptualisation.

<sup>49</sup> MILLER Robert (dir.), *Governance and Peacebuilding*, paper prepared for the Second Annual Peacebuilding Consultations, February 18 1998, p.

Krishna Kumar identifie trois objectifs, distincts mais complémentaires, liés à la tenue d'élections dans un pays dévasté par un conflit. Premièrement, il s'agit de donner le pouvoir à un gouvernement élu démocratiquement ayant les capacités et la légitimité nécessaires à la reconstruction. Deuxièmement, il faut mettre en place les conditions, ou consolider le contexte propice à la démocratisation de la société. Finalement, la tenue d'élections vise à donner l'occasion aux adversaires de se réconcilier. C'est-à-dire remplacer la voie militaire par la voix politique.<sup>50</sup> La combinaison des trois devant ultimement permettre la mise en place d'un système démocratique légitime et permanent.<sup>51</sup>

Kühne identifie deux types de mesures complémentaires : Dans un premier temps il s'agit de partage du pouvoir (power sharing) puis de la mise en place d'un système électoral favorisant un environnement politique transparent.<sup>52</sup> Le partage du pouvoir est souvent perçu comme un intérim entre une situation conflictuelle et une situation démocratique normale. En fait, comme le souligne Kühne, la mise en place d'un système électoral à l'occidentale dans des pays où l'unité est trop fragmentée est souvent prématurée. Il convient plutôt de satisfaire les parties principales en leur redistribuant des responsabilités politiques.<sup>53</sup>

Selon Adekanye<sup>54</sup> le partage du pouvoir repose sur quatre principes fondamentaux pour que la transition pacifique se déroule bien.

- Chaque groupe significatif doit être inclus dans le processus.
- Les groupes doivent se sentir autonomes.

---

<sup>50</sup> KUMAR Krishna «Postconflicts Election & International Assistance in KUMAR Krishna (ed.), Postconflict Elections, Democratization and International Assistance, Boulder, Lynne Rienner, 1998, pp. 5-8.

<sup>51</sup> KUMAR Krishna, op.cit., p. 5

<sup>52</sup> KÜHNE Winrich, Winning the Peace: Concept and Lessons Learned of Post-Conflict Peacebuilding, International Workshop, Berlin July 4-6 1996, Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP), p. xxv.

<sup>53</sup> Idem

- Il doit y avoir un droit de veto pour les minorités sur des questions vitales.
- Un accès proportionnel aux services et aux sources de financement doit être offert.

L'objectif principal de ces mesures réside dans la volonté d'éviter que les belligérants ne préfèrent les armes aux moyens politiques. Le compromis doit remplacer le conflit et, éventuellement, mener à l'instauration d'un système démocratique efficace. D'autres mesures peuvent également être énoncées et visent à renforcer les processus de consolidation de la paix :

- Renoncer à l'usage de la violence par le désarmement.
- Promouvoir la garantie de respects des droits des minorités.
- Enseigner une histoire "honnête" non chauviniste ou propagandiste.
- Adopter une économie de marché.
- Accepter les frontières de façon pacifiste.

Ces mesures doivent donc, quand appliquées précédemment, permettre de solidifier la paix et éviter un conflit menant éventuellement à des flux de réfugiés. Elle abonde dans le sens du concept de la paix positive qui préconise une action préventive. Toutefois, lorsque la situation a déjà dégénéré, on prône, pour les réfugiés, une politique du retour. Par exemple, les accords de Dayton prévoyaient que les personnes déplacées retourneraient chez elles et participeraient au processus mentionné précédemment.

Les différentes mesures présentées ne sont pas exhaustives mais représentent sinon la totalité des mesures appliquées du moins l'esprit dans lequel elles doivent se dérouler. Il s'agit essentiellement d'apporter la sécurité aux personnes potentiellement menacées.

---

<sup>54</sup> ADEKANYE Bayo, «Power-Sharing in Multi-Ethnic Political Systems», *Security Dialogue*, 1998, vol.29 (1), pp25-26.

## PROBLEMES LIES A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Lors de la dernière décennie le nombre d'opérations de consolidation de la paix s'est considérablement accru ce qui porte à croire au succès de ce type de missions de paix. Cependant, l'échec de nombreuses missions de consolidation de la paix porte Roland Paris à mettre en doute l'efficacité de ces missions. Par exemple, il souligne que des élections trop rapides<sup>55</sup> ou des mesures économiques trop drastiques ont exacerbés les tensions encore latentes et ont parfois provoqués la reprise des hostilités.<sup>56</sup> Il semblerait donc que les principes libéraux soient parfois inappropriés et aient l'effet inverse à ceux qu'ils devaient avoir.

Chaim Kauffman, identifie un problème important lorsqu'il affirme que le partage du pouvoir est difficilement envisageable dès qu'un des groupe est minoritaire. Le groupe majoritaire doit accepter un éventuel veto du groupe minoritaire alors que ce dernier doit être convaincu que ses demandes seront respectées. Or, la logique du conflit a justement détruit la confiance dans l'autre. Par ailleurs si les leaders d'un groupe sont prêts à accepter une voix politique démocratique, donc de compromis, il y a de fortes probabilités qu'ils soient discrédités et remplacés pas les tenants de la ligne dure. Ainsi, non seulement ces mesures demandent une coopération difficilement imaginable après que les affres du conflit ait cristallisé les identités dans des antagonismes difficilement réconciliables. Mais surtout ces mesures ne font rien pour atténuer le dilemme de sécurité.<sup>57</sup>

---

<sup>55</sup> Eva Bertram soulève le même problème lorsqu'elle évalue les missions de paix. BERTRAM Eva «Reinventing Governments : The Promise and Perils Of United Nations Peace Building» *Journal of Conflict Resolution*, vol., 39, #3, september 1995, 387-418.

<sup>56</sup> PARIS Roland, "Peacebuilding" and the Limits of Liberal Internationalism, Toronto, Annual Meeting of the ISA - March 18-22, 1997, 41p



Aussi, la plupart des missions consolidation de la paix misent sur les élections. Considérant, que l'implantation d'un processus démocratique permet de garantir une participation publique dans le partage du pouvoir, de partager les richesses et de modérer la puissance de l'exécutif, l'ONU voit dans les élections un élément stratégique de la consolidation de la paix.<sup>58</sup>

Cependant, cette importance accordée aux élections n'est pas toujours appropriée aux réalités du terrain. Paris mentionne que l'empressement de vouloir tenir des élections nuit considérablement au processus de paix. Ainsi, plutôt que d'installer les bases d'un système politique stable (compétition politique pacifique), une démocratisation hâtive peut avoir l'effet inverse et attiser les tensions entre les groupes adverses.<sup>59</sup> Barbara Walter seconde cette position lorsqu'elle affirme que l'on surestime l'impact positif que peut avoir la tenue d'élections. Selon elle, les réformes démocratiques s'accordent difficilement avec les conditions anarchiques et la militarisation que l'on retrouve dans les conflits intraétatiques.<sup>60</sup>

De plus, comme le souligne David, la légitimité politique (concept primordial dans une démocratie) n'est pas nécessairement atteinte par le tenue d'élections même si celles-ci furent justes et libres. Effectivement, les factions peuvent être tentées de manipuler les élections à leur avantage. Le principal problème ne réside pas dans le processus électoral mais plutôt dans la culture et les structures politiques des sociétés auxquelles ont veut imposer un nouveau

---

<sup>57</sup> Kaufmann, Chaim, «Possible and Impossible Solutions to Ethnic Civil Wars», *International Security*, Vol.20, No.4 (spring 1996)

<sup>58</sup> BUWITT, Detlef, in KÜHNE Winrich, *Winning the Peace: Concept and Lessons Learned of Post-Conflict Peacebuilding*, International Workshop, Berlin July 4-6 1996, Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP),pp. 89-91.

<sup>59</sup> PARIS Roland, *op.cit.* p.25

<sup>60</sup> WALTER Barbara F., «Designing Transitions From Violent Civil War» IGCC Policy Paper 31, [http://www-igcc.usd.edu/igcc2/PolicyPapers/pp31.html#\\_Toc404751107](http://www-igcc.usd.edu/igcc2/PolicyPapers/pp31.html#_Toc404751107), p.11

schème politique. En somme, imposer des élections ne veut pas nécessairement dire que l'on parvient à institutionnaliser la démocratie.<sup>61</sup>

Dès lors, l'objectif qui est d'éradiquer les situations menant aux conflits, puis aux réfugiés semble difficilement atteignable. Il y a-t-il d'autres solutions possibles? Ajouter une perspective réaliste aux missions de consolidations de la paix pourrait éventuellement en accroître l'efficacité. Les ethno-réalistes représentent peut-être une partie de la solution. Une des forces de l'école réaliste réside dans sa capacité d'expliquer pourquoi les conflits éclatent. Il serait donc pertinent d'appliquer un cadre théorique réaliste aux conflits ethniques pour éventuellement saisir comment réagir à la question des réfugiés.

---

<sup>61</sup> DAVID, Charles-Philippe, *op. cit.* p. 25.

## **L'ethno-réalisme : un apport à la consolidation de la paix ?**

### GRANDEUR ET DECLIN DU REALISME

L'école réaliste domine la théorie des relations internationales depuis l'entre-deux guerres. L'utopisme et le moralisme qui émergeaient à l'époque, avec comme symbole la Sociétés des Nations, devaient être renversés par les agressions de l'Axe puis par l'institutionnalisation de la Guerre froide. L'utopisme, pourtant proche des valeurs américaines, allait céder à une tradition réaliste européenne.

Le courant réaliste des relations internationales se caractérise par une simplicité conceptuelle découlant d'une tradition philosophique qui remonte jusqu'à Hobbes, Machiavel et même Thucydide. Tradition selon laquelle l'action des États est déterminée par la nature humaine et la géopolitique plutôt que par la morale et l'idéalisme. Des auteurs comme Morgenthau, Kennedy, Hoffman, Kissinger, Aron et Waltz s'inscrivent dans cette logique.<sup>62</sup> Ils définissent, en général, le système international ou les relations internationales comme une jungle à l'intérieur de laquelle les États, acteurs premiers et fondamentaux, ont

---

<sup>62</sup> Le courant réaliste, à l'instar des autres courant théoriques, comporte plusieurs variantes ou divergences. Une des différences importantes se situe notamment entre les réalistes classiques (*historical realists*) et les structuro-réalistes (ou néo-réalistes). Alors que les premiers entendent le réalisme comme la raison poussant à d'entreprendre des gestes devant garantir la survie de l'État, les second considèrent que le réalisme est inhérent au système international qui est inexorablement conflictuel. À l'intérieur même de ces divisions on retrouve plusieurs divergences théoriques. On ne peut donc pas parler d'une école théorique homogène, mais plutôt d'un courant théorique ou d'une tradition intellectuelle rassemblant plusieurs penseurs mettant l'accent sur les mêmes concepts clefs : l'importance de l'État, la volonté de survivre et la notion de *self-help*. On retrouve aussi plusieurs postulats communs : le rationalisme des États, l'anarchie du système international, la quête de pouvoir, la puissance militaire et la distribution des capacités. DUNNE Timothy, «Realism» in BAYLIS John & SMITH Steve, *The Globalization of World Politics : An Introduction to International Relations*, Oxford University Press, 1997, pp. 109-123

pour objectif principal de survivre.<sup>63</sup> Le caractère anarchique des relations internationales a comme corollaire que les États, tout comme les humains avant l'avènement de l'État, sont dans un état de nature. L'anarchie est en fait le concept autour duquel une bonne partie de la logique réaliste s'articule. L'anarchie des relations internationales, définie comme l'absence d'une puissance supérieure ou d'un régulateur suprême,<sup>64</sup> provoque des relations entre États qui se mesurent en terme de puissance, sécurité et gains. Ces notions ou concepts ont fortement teinté les décisions des politiciens sur la scène internationale.

L'utilisation de l'observation empirique, du raisonnement déductif, de la recherche de corrélations et l'application de la théorie des systèmes servent à poursuivre les grandes approches élaborées lors des siècles précédents. L'usage de ces méthodes « donna » au réalisme le titre de science et celui de fondateur de la science des relations internationales.

la richesse et la vigueur de leur réflexion, le lien établi entre intuition et l'analyse sociologique confèrent à la théorie contemporaine des relations internationales un statut scientifique et lui donnent son rôle dans la constitution de la science des relations internationales.<sup>65</sup>

Les néo-réalistes par leur affiliation avec le positivisme -- dont le but est clair : dégager des règles, des lois scientifiques permettant d'expliquer la réalité-- perpétuent cette quête de la reconnaissance scientifique. En fait, cette reconnaissance est telle que le réalisme et maintenant le néo-réalisme sont devenus plus que de simples théories, ils ont atteint le statut de paradigme hégémonique comme l'atteste leur importante diffusion (universités, dirigeants politiques, médias, etc.).

---

<sup>63</sup> RIOUX, J-F., KEENES, E., & LÉGARÉ, G., « Le néo-réalisme ou la reformulation du paradigme hégémonique », *Études internationales*, vol. XIX #1, 1988, p.64.

<sup>64</sup> DUNNE Timothy op.cit. p.115

Dès son apparition, l'école réaliste des relations internationales fut la cible de nombreuses critiques. Tant son épistémologie, son ontologie que son caractère normatif furent vigoureusement critiqués. Le développement d'écoles critiques et réflexives a amplifié ce mouvement, ajoutant à la critique de la théorie elle-même la critique du courant dont elle est issue : le positivisme.<sup>66</sup> Cependant, ces attaques se situaient au niveau théorique et affectaient très peu les réalistes puisque les événements démontraient que malgré ses failles possibles le cadre théorique fonctionnait ou, du moins, était utilisé pour comprendre la scène internationale.

La fin de la Guerre froide, avec les mutations qu'elle apporte ou qui coïncident avec elle, va sérieusement entamer la prépondérance qu'avaient les réalistes sur les autres théories. Malgré la popularité persistante de certains auteurs réalistes<sup>67</sup> l'après Guerre froide verra la consécration des libéraux. Leur influence dans les missions de paix, notamment la consolidation de la paix, illustre bien cet état des faits.

#### L'ETHNO-REALISME

---

<sup>65</sup> HUNTZINGER, J., Introduction aux relations internationales, Paris, Éditions du Seuil, 1987, p.78.

<sup>66</sup> LAPID, Y., « The Third Debate : On the Prospects of International Theory in a Post-positivist Era », *International Studies Quarterly*, Vol. 33, #3, septembre 1989.

LINKLATER, A », « The achievement of critical theory, in S. SMITH, K. BOOTH & M. ZALEWSKI, *International theory : positivism and beyond*, Londres, : Cambridge University Press, 1996.

<sup>67</sup> Par exemple : MERSHEIMER, «Back to the Future», «The False Promise of International Security», KISSINGER, Henry « The New World Order» in CROCKER Cherster A. / HAMPSON Fen Osler / AALL Pamela (edited by), *Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996, pp. 173-181. HUNTINGTON, Samuel P., "Le choc des civilisations?", *Commentaire*, France, vol. 1, no. 66, été 1994, pp. 238- 252

Plusieurs théoriciens réclament du réalisme une adaptation aux nouveaux critères mis en évidence depuis la fin de la Guerre froide. La multiplication des acteurs et la transformation de la menace, par exemple, requièrent un ajustement théorique.

Ainsi, Mohammed Ayoob demande un changement d'«échelle» du réalisme. S'inspirant d'une logique Gramscienne il propose que le réalisme dépasse le cadre étatique et étudie ce qui se passe dans l'État.<sup>68</sup> Abondant dans le même sens, Levy propose un raffinement des théories qui permettrait de comprendre la nouvelle donne internationale. Il ne s'agit plus de se camper dans ses convictions mais de s'adapter aux transformations de la scène internationale.<sup>69</sup> Les réalistes en étudiant les conflits ethniques démontrent qu'ils veulent faire évoluer leur cadre d'analyse.

#### La peur et les conflits ethniques

Reprenant les prémisses du courant réaliste, les ethno-réalistes mettent toutefois l'accent sur l'importance de la crainte dans les conflits ethniques. Selon David Lake, deux types de craintes sont identifiables : la peur d'être assimilé par une culture hégémonique (ex. : le Québec et l'anglais) mais surtout dans le cas qui nous intéresse, la crainte pour sa vie, pour son intégrité physique. Cette crainte est d'autant plus justifiée si un groupe minoritaire est l'objet d'une discrimination et de violation de ses droits et surtout si la compatibilité avec

---

<sup>68</sup> AYOOB, Mohammed, *Defining Security : A Subaltern Realist Perspective*, in KRAUSE Keith / WILLIAMS Michael C. (edi.), *Critical Security Studies*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997, p. 141.

<sup>69</sup> LEVY Jack S., « Contending Theories of International Conflict :A Levels-of-Analysis Approach», in CROCKER Cherster A. / HAMPSON Fen Osler / AALL Pamela (edited by), *Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996, pp. 3-4

l'autre groupe est plus ou moins évidente, si les dissemblances sont trop grandes entre les deux groupes.<sup>70</sup>

Cette crainte peut être accentuée par une situation anarchique. Lorsque l'État ne peut intervenir pour imposer l'ordre entre les ethnies. Il y alors une situation d'anarchie. Ceci peut être provoqué par un processus décrit par Lederach comme étant celui de la libanisation : une perte de la cohésion identitaire menant à une parcellisation de la société.<sup>71</sup> Cette libanisation provoque souvent une perte de pouvoir de l'autorité centrale et une factionalisation du pouvoir. Le pouvoir est alors diffus en raison de la multiplicité des groupes, de la faiblesse du gouvernement central et du rôle de plus en plus important que prennent les alliances. Cette diffusion du pouvoir rend difficile l'identification des mécanismes représentatifs au sein de la population et rend plus laborieux encore de saisir les structures décisionnelles. Le contrecoup de cette diffusion est qu'il devient difficile de connaître les capacités de chacun.<sup>72</sup>

Selon Lake, l'anarchie peut non seulement découler d'un manque de moyens, et donc de l'éclatement des structures, mais peut être provoqué par l'absence de volonté d'un État de faire respecter l'ordre, notamment lorsque cela profite à son groupe ethnique. Les tensions ethniques génèrent donc une peur qui est accentuée par une situation anarchique. Cela nous mène au concept de dilemme de sécurité.

---

<sup>70</sup> LAKE David A. / ROTCHILD Donald « Spreading Fear : The Genesis of Transnational Ethnic Conflict » in LAKE David A. / ROTCHILD Donald (eds.) *The International Spread of Ethnic Conflict : Fear, Diffusion, and Escalation*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1998, p.8

<sup>71</sup> LEDERACH, John, P., *Building Peace : Sustainable Reconciliation in Divided Societies*, Washington, United States Institute of Peace, 1997, p.14.

<sup>72</sup> LAKE David A. / ROTCHILD Donald, *op.cit.*, p. 12

## Variations théoriques

Il est utile, avant d'étudier le dilemme de sécurité dans les conflits ethniques, de saisir comment une théorie destinée à l'étude des relations internationales peut s'appliquer à une échelle plus restreinte. Un des concepts fondamentaux des réalistes pour expliquer, voire prédire l'éclatement des conflits est le dilemme de sécurité. Ce concept est une constante à l'intérieur des différentes variantes théoriques réalistes. Toutefois, même si la logique reste sensiblement la même, les acteurs impliqués ont changé lors du passage à l'ethnoréalisme. La différence entre réalisme et ethnoréalisme réside dans la transition ontologique qui fait du groupe ethnique l'élément de base de la théorie. Ce qui revient à dire que les acteurs principaux sont désormais les groupes ethniques. Cette adaptation est indispensable puisque les États ne peuvent être considérés comme unité de base dans les conflits ethniques (à l'extrême ils n'existent plus : conséquence ou cause du conflit) puisque ce sont les groupes ethniques qui déterminent et contrôlent l'environnement politique.

In many political systems, the state may be biased toward or against particular ethnicities, so competition is waged among different ethnic groups for control of the state...Because of the state's resources, it can be an ethnic group's greatest ally or adversary...If the state cannot protect the interest of all ethnic groups, then each group will seek to control the state or secede so that they can control their own state, decreasing other groups' security and decreasing the state's ability to provide security for any group.<sup>73</sup>

Cette évolution d'un concept central du réalisme ne peut se produire isolément. L'anarchie constituant le système dans lequel évolue, selon les réalistes, les acteurs du système international est également " ajustée " à la question ethnique. Chez les réalistes, l'anarchie est l'élément organisationnel, le

---

<sup>73</sup> SAIDEMAN Stephen M., " Is Pandora's Box empty or Half Full? " in Lake David A. / Rotchild Donald (eds.) *The International Spread of Ethnic Conflict :Fear, Diffusion, and Escalation*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1998, p.135



principe ordonnateur (Waltz) du système,<sup>74</sup> Selon les réalistes le système international est anarchique puisqu'il n'y a pas, comme dans un État par exemple, de force (d'autorité formelle) permettant de réglementer les acteurs en présence. L'ethnoréalisme doit évidemment adapter le concept d'anarchie à la réalité ethnique. Ce n'est pas l'absence d'autorité formelle mais plutôt l'absence d'autorité légitime et/ou active qui détermine l'anarchie dans les conflits ethniques.<sup>75</sup> L'État, symbole d'ordre, disparaît, ce qui provoque l'anarchie. La nature de l'anarchie diffère cependant entre Posen et Kaufman. Pour le premier, les groupes ethniques subissent cette anarchie<sup>76</sup> alors que selon Kaufman, l'anarchie est provoquée par ces groupes lorsqu'ils remettent en cause le rôle de l'État<sup>77</sup>.

#### Le dilemme de sécurité et les conflits ethniques

Le dilemme de sécurité découle du caractère anarchique du système. Inévitablement, le dilemme apparaît lorsque les acteurs évoluent dans un système anarchique. <sup>78</sup> Posen applique le dilemme de sécurité aux conflits ethniques en partant de la prémisse que la logique d'effondrement de l'État et/ou de sa restructuration a souvent comme conséquence que les groupes ethniques doivent assurer leur survie par leurs propres moyens. Ces groupes ne font plus confiance à quiconque pour protéger leurs intérêts. La méfiance mène

---

<sup>74</sup> WALTZ, K, *Theory of International Politics*, Reading (Mass.) : Addison-Wesley, 1979.

<sup>75</sup> ANGSTROM Jan, *Realist Perspectives on Ethnic Conflict : The Emergence of 'Ethnic Realism'?* Paper prepared for the Pan-European International Relations Conference in Vienna 16-19 September 1998, p.9.

<sup>76</sup> Posen, Barry, R., "The Security Dilemma and Ethnic Conflict", in *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1993, p. 103

<sup>77</sup> Kaufman, Stuart J., "An 'international' theory of inter-ethnic war" loc.cit. p. 151

<sup>78</sup> Il faut noter qu'à la différence des relations entre États contemporains, les relations interethniques souffrent d'un problème de perception. Effectivement, les États disposent aujourd'hui d'une pléthore de moyens et d'institutions (il existe divers forums dans lesquels les États échangent des informations à propos de leurs armement ; les satellites permettent de voir si un ennemi potentiel déplace ses troupes, etc. ) qui leur permettent de saisir les intentions des autres. Cependant, dans le cas des conflits ethniques, de tels moyens n'existent pas.

au dilemme de sécurité. Inquiets pour leur survie, ces groupes amorcent une logique qui les mènent à une confrontation avec les autres groupes ethniques. Afin d'atteindre son objectif sécuritaire, un groupe ethnique va tenter d'augmenter ses capacités militaires et/ou diminuer celles des autres. Ceci a normalement pour conséquence d'amorcer une spirale inflationniste de course aux armes. Ainsi, en réponse aux mesures prises par le premier groupe pour augmenter sa sécurité, le second prend des mesures qui diminuent le sentiment de sécurité du premier groupe.<sup>79</sup> En fait, comme Angstrom le résume " an Ethnic group can not increase its security without decreasing the security of others and thus, in this long run, decrease its own security " <sup>80</sup> Selon Posen quatre causes principales expliquent le degré de sévérité du dilemme de sécurité dans les conflits ethniques :

- La difficulté de différencier entre les capacités offensives et défensives des groupes.
- L'avantage de l'offensive sur la défensive.
- La difficulté de faire la différence entre la consolidation d'un État, en fonction d'une identité ethnique, d'avec la création d'une force militaire plus efficace.
- Lors de l'effondrement d'un État multi-ethnique, la perception de l'autre est souvent plus sensible : Le comportement des autres groupes peut facilement mener à une interprétation inquiétante.

Reprenant les arguments de Posen, C. Kaufman souligne que plus les groupes ethniques sont entremêlés, plus le dilemme de sécurité sera aigu. <sup>81</sup>

---

<sup>79</sup> POSEN, Barry, R., "The Security Dilemma and Ethnic Conflict", *Survival*, vol. 35, no.1, Spring 1993, p. 31

<sup>80</sup> ANGSTROM Jan, *Realist Perspectives on Ethnic Conflict : The Emergence of 'Ethnic Realism'* Op. Cit., 18.

<sup>81</sup> KAUFMANN, Chaim, «Possible and Impossible Solutions to Ethnic Civil Wars», *International Security*, Vol.20, No.4 (spring 1996), p. 148.

En somme, le dilemme de sécurité dans les conflits ethniques démontre comment la crainte de l'autre peut mener à la violence. La perception est un élément clef dans les conflits ethniques. Les quatre points mentionnés précédemment peuvent exacerber la crainte des groupes et provoquer des attaques préventives (déclenchement d'une guerre, 'nettoyage ethnique' etc.) Voulant préserver leur sécurité et craignant pour leur avenir collectif, les groupes ethniques n'ont d'autres mesures que de s'en prendre à l'autre afin d'étouffer la menace (réelle ou non).

#### Les solutions des ethno-réalistes

Ce qui ressort de cette étude des conflits ethniques selon les ethno-réalistes, c'est l'apparition ou l'exacerbation du sentiment d'insécurité. Celui-ci est au cœur d'un concept déterminant chez les réalistes pour expliquer les conflits : le dilemme de sécurité. Le dilemme de sécurité est indispensable pour saisir l'éclatement du conflit mais peut aussi expliquer l'échec des mesures utilisées dans le cadre des missions de consolidation de la paix.

Fidèle aux ethno-réalistes, Kaufmann met l'accent sur le rôle central que joue le dilemme de sécurité dans les conflits ethniques. Selon lui, le dilemme de sécurité représente l'écueil principal à la résolution, à long terme, des conflits ethniques. Ceci amène alors à des conclusions loin des principes libéraux. Selon lui, les conflits ethniques approfondissent les divisions entre les groupes. Ceci est le cas dans tous les types de conflits, cependant dans le cas des conflits ethniques, la proximité des belligérants voire l'interpénétration géographique des groupes rend la situation beaucoup plus explosive. Aussi, à la différence des conflits idéologiques, la loyauté n'est pas transposable dans les conflits ethniques puisque l'identité ethnique fait appel à des sentiments beaucoup plus profonds que l'idéologie. Alors que l'on peut changer d'allégeance idéologique, il est

impossible de changer d'allégeance ethnique. De plus, les affres du conflit ont cristallisé les identités dans des antagonismes difficilement réconciliables.

Ainsi, puisque les guerres ethniques fortifient les identités ethniques et exacerbent le dilemme de sécurité, la seule solution viable possible réside dans la séparation des différents groupes. Restaurer la société civile suite à un conflit ethnique est impossible puisque celui-ci détruit les possibilités de coopération.<sup>82</sup>

Les mesures prônées dans la consolidation de la paix ne peuvent être efficaces puisque :

the war cannot end until the security dilemma is reduced by physical separation of the rival groups. Solutions that aim restoring multiethnic civil politics and at avoiding population transfers-such as power sharing, state re-building, or identity reconstruction- cannot work because they do nothing to dampen the security dilemma, and because ethnic fears and hatreds hardened by war are extremely resistant to change<sup>83</sup>

Les mesures destinées à restaurer les sociétés multiethniques ne peuvent donc pas fonctionner puisqu'elles ne répondent pas au dilemme de sécurité découlant de démographies "multiethniques". La communauté internationale devrait alors proposer une séparation avant qu'elle ne se fasse de façon violente par la guerre. Cette séparation ne doit pas être politique (partition de la souveraineté) mais physique.<sup>84</sup>

Les ethno-réalistes, en étudiant le rôle du dilemme de sécurité dans les conflits ethniques, expliquent non seulement la logique qui mène au conflit, mais ils identifient également ce qui peut provoquer la faillite des missions de consolidation de la paix. Les considérations théoriques des ethno-réalistes, notamment sur le rôle de la peur et du dilemme de sécurité dans les conflits

---

<sup>82</sup> Ibidem, p. 137

<sup>83</sup> Idem

<sup>84</sup> KAUFMANN, Chaim, «When All Else fail : Ethnic Populations Transfers and Partitions in the Twentieth Century», *International Security*, Vol.23, No.2 (fall 1998), pp. Pp. 122-123.

ethniques, peuvent être utiles pour juger de la pertinence de certaines mesures prises dans le cadre des missions de consolidation de la paix. La précocité de certaines mesures, intervenant lorsque le dilemme de sécurité n'a pas été résolu, peut expliquer pourquoi certaines missions sont des échecs. Avoir conscience du dilemme de sécurité peut porter à changer l'approche de consolidation de la paix (par exemple en laissant des délais plus long entre la fin du conflit et la tenue d'élections).

Par ailleurs, les ethno-réalistes offrent une solution lorsque les missions de paix échouent. Selon eux, la communauté internationale devrait proposer une séparation avant qu'elle ne se fasse de façon violente par la guerre. Il s'agit donc d'éviter l'escalade découlant du dilemme de sécurité. Ainsi, même si l'intervention humanitaire destinée à sécuriser les gens dans des conditions de guerre ethnique est possible, la communauté internationale doit être prête à reconnaître que certains États ne peuvent être restaurés et que la seule solution possible réside dans la séparation des groupes ethniques.

Dans le cas des réfugiés en Bosnie et des accords de Dayton, on peut avancer que dans une perspective ethnoréaliste il aurait été préférable de ne pas prôner une politique du retour menant à une situation identique à celle qui avait cours avant le déclenchement des hostilités. Il était certes nécessaire de mettre fin à leur statut de réfugié mais en respectant l'importance du dilemme de sécurité. Il importe donc de les ramener mais de façon à séparer les groupes ethniques afin d'éviter de réalimenter le dilemme de sécurité.

Évidemment de telles solutions amènent également des questions tant éthiques que pratiques. Est-il moral de déplacer ces personnes? Quand est-il pertinent de le faire? Qui a l'autorité de prendre une telle décision? Quels groupes déplacer? Les populations visées vont-elles accepter leur déplacement ou, au contraire, se défendre et provoquer un conflit alors que le but était

justement de l'empêcher. Par ailleurs, on ne déracine pas des groupes entiers de personnes sans traumatismes. Même si le déplacement est supervisé, il n'en comportera pas moins son lots de souffrances.

Dans le cas des réfugiés, on peut se demander si ils vont accepter d'être dépayés une fois de plus? Car même s'ils reviennent, ils n'ont, selon les partisans de la séparation, que peu de chances de revenir de l'endroit d'où ils sont partis.

En somme, non seulement les approches théoriques libérale et réaliste comportent leurs lots d'inconvénients mais elles ne sont pas, à l'instar de tous les discours théoriques, applicables en absolu sur le terrain. C'est pourquoi il sera intéressant d'étudier dans la partie suivante ce qui se passa en Bosnie suite aux accords de Dayton. Effectivement, la question des réfugiés fut et reste une question primordiale depuis la dissolution de l'ex-Yougoslavie.

## **bibliographie**

ADEKANYE Bayo, «Power-Sharing in Multi-Ethnic Political Systems, Security Dialogue, 1998, vol.29 (1)

AGNEW, John, "Beyond Reason : Spatial and Temporal Sources of Ethnic Conflicts", in KRIESBERG, Louis, Intractable Conflicts and Their Transformation, Syracuse, Syracuse University Press, 1989

ANGSTROM Jan, Realist Perspectives on Ethnic Conflict : The Emergence of 'Ethnic Realism'? Paper prepared for the Pan-European International Relations Conference in Vienna 16-19 September 1998

ARON Raymond, «Des systèmes internationaux» in Paix et guerre entre les nations, 1984, Paris, Calmann-Levy

AXWORTHY Loyd, «Le Canada et la sécurité humaine :Un leadership nécessaire», Ottawa, MAECI-Déclarations et discours, 1996

AYOOB Mohammed, « State Making, State Breaking, and State Failure Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996

AYOOB, Mohammed, Defining Security : A Subaltern Realist Perspective, in KRAUSE Keith / WILLIAMS Michael C. (ed.), Critical Security Studies, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997

BAYLIS, John, « International Security in the Post-Cold War Era » in John Bayllis and Steve Smith, *The Globalization of World Politics : an Introduction to International Relations* , 1997, New York, Oxford University Press

BEDESKI Robert, *Defining Human Security*, CANCAPS Bulletin, Vancouver Canadian Consortium on Asia Pacific Security (CANCAPS), #17, May 1998,

BOUTROS-GHALI Boutros, *Agenda pour la paix*, New York, ONU, Deuxième édition, 1995

BROWN Michael E., «Causes and implications of Ethnic Conflict» in BROWN Michael E., (ed.) *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1993

BUWITT, Detlef, in KÜHNE Winrich, *Winning the Peace: Concept and Lessons Learned of Post-Conflict Peacebuilding*, International Workshop, Berlin July 4-6 1996, Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP)

CARMENT David, JAMES Patrick, «Internal Constraints and Interstate Ethnic Conflict : Toward a Crisis-Based Assesment of Irredentism», *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 39, #1, March 1995

CHAN Steve, «In search of Democratic Peace : Problems and Promise» *Mershon International Studies Review*,vol. 41, mai 1997

COHEN Youssef, BROWN Brian R., ORGANSKI, « The Paradoxical Nature of State Making : the Violent Creation of Order», *American Political Science Review*, 75, #4, 1981



DAVID Charles-Philippe, Genèse et développement de la consolidation de la paix: Dimensions conceptuelles et empiriques, Montréal, Chaire Téléglobe\*Raoul-Dandurand - GRIPCI, Note de recherche no.4,

DAVID, Charles-Philippe, ROUSSEL, Stéphane, « Les grandes tendances du système international », Environnement stratégique et modèles de défense : Une perspective québécoise, Montréal, Éditions du Méridien, 1996

DAVID Stephen, «Internal War : Causes and Cures» World Politics, #49, July 1997

ELIAS Robert & TURPIN Jennifer, «Introduction : Thinking About Peace» in ELIAS Robert & TURPIN Jennifer (ed), Rethinking Peace, Lynne Rienner Publishers, Boulder & London, 1994

FETHERSTON A.B., Towards a Theory of a United Nations Peacekeeping, New York, St.Martin's Press, 1994

GALTUNG Johan, "Twenty-Five Years of Peace Research: Ten Challenges and Some Responses" in Journal of Peace Reaserch, Vol. 22 (2), 1985

GERVAIS Myriam, ROUSSEL Stéphane, « De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada » (1990-1996), Études internationales, vol. 29, mars 1998

GURR Ted R. / HARFF Barbara, Ethnic Conflict in World Politics, Boulder, Westview Press, 1994

GURR, Ted Robert, « Minorities, Nationalities, and Ethnopolitical Conflict » in CROCKER Cherster A. / HAMPSON Fen Osler / AALL Pamela (edited by),

Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996

HOLSTI, Kalevi, War, the State, and the State of War, Cambridge, Cambridge University Press, 1996

HOWARD Michael, «Ethnic Conflict and International Security», Nations and Nationalism, Vol. 1, #3, 1995

HUNTINGTON, Samuel P., "Le choc des civilisations?", Commentaire, France, vol. 1, no. 66, été 1994

HUNTZINGER, J., Introduction aux relations internationales, Paris, Éditions du Seuil, 1987

KATZ, Mark N., « Collapsed Empires», IN CHESTER A. CROOKER, Fen OSLER HAMPSON AND Pamela AALI, Managing Global Chaos : Source of and Responses to International Conflict, , Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996

KAUFMAN, Stuart J., "An 'international' theory of inter-ethnic war" Review of International Studies (1996), # 22

KAUFMANN Chaim, «Possible and Impossible Solutions to Ethnic Civil Wars», International Security, Vol.20, No.4 (spring 1996)

KAUFMANN, Chaim, «Possible and Impossible Solutions to Ethnic Civil Wars», International Security, Vol.20, No.4 (spring 1996)

KAUFMANN, Chaim, «When All Else fail : Ethnic Populations Transfers and Partitions in the Twentieth Century», *International Security*, Vol.23, No.2 (fall 1998)

KEOHANE, R.O. & MARTIN L. L., «The Promise of Institutional Theory» *International Security*, vol. 20, #1, 1995

KELLER Kendell, «Unpacking the Environment» *World Policy Journal*, (fall) 1996

KISSINGER, Henry « The New World Order» in » in CROCKER Cherster A. / HAMPSON Fen Osler / AALL Pamela (edited by), *Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996

KRAUSE Keith / WILLIAMS Michael C. «From Strategy to Security : Foundations of Critical Security Studies» in KRAUSE Keith / WILLIAMS Michael C. (ed.), *Critical Security Studies*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997

KÜHNE Winrich, *Winning the Peace: Concept and Lessons Learned of Post-Conflict Peacebuilding*, International Workshop, Berlin July 4-6 1996, Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP)

LA MAISONNEUVE, Éric de, « La modification des menaces », *La violence qui vient*, France, Éd. Arléa, 1997

LAKE David A. / ROTCHILD Donald « Spreading Fear : The Genesis of Transnational Ethnic Conflict» in LAKE David A. / ROTCHILD Donald (eds.) *The International Spread of Ethnic Conflict : Fear, Diffusion, and Escalation*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1998

LAPID, Y., « The Third Debate : On the Prospects of International Theory in a Post-positivist Era », *International Studies Quarterly*, Vol. 33, #3, septembre 1989.

LEDERACH, John, P., *Building Peace : Sustainable Reconciliation in Divided Societies*, Washington, United States Institute of Peace, 1997

LEGAULT Albert, « Régimes et multilatéralisme Euro-Atlantique » in FORTMANN Michel/MACFARLANE Neil/ROUSSEL Stéphane, *Tous pour un ou chacun pour soi*, Québec, IQHÉI - U. Laval,

LEVY Jack S., « Contending Theories of International Conflict : A Levels-of-Analysis Approach », in CROCKER Cherster A. / HAMPSON Fen Osler / AALL Pamela (edited by), *Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996

LINKLATER, A », « The achievement of critical theory, in S. SMITH, K. BOOTH &

LOVE Mervyn T., "Locating reconciliation in terms of conflict resolution theory: an introduction to ethnic conflict resolution" et "Reconciliation - a model for peace-building?" in *Peace Building Through Reconciliation in Northern Ireland*, Aldershot, Avebury, 1995

MARES David R. « En attendant Godot. Le multilatéralisme a-t-il un avenir en Amérique Latine? » in FORTMANN Michel/MACFARLANE Neil/ROUSSEL Stéphane, *Tous pour un ou chacun pour soi*, Québec, IQHÉI - U. Laval

MARULLO Sam & HLAVACEK Jen, «War As a Social Problem» in ELIAS Robert & TURPIN Jennifer(ed), Rethinking Peace, Lynne Rienner Publishers, Boulder & London, 1994

MERSHEIMER, «Back to the Future», «The False Promise of International Security»,

MOREAU DEFARGES Philippe Un Monde d'ingérences, Paris, Presses de sciences po, 1997

NEWLAN Kathleen, «Ethnic Conflict and Refugees» in BROWN Michael B. (ed) Ethnic Conflict and International Security, Princeton New Jersey, Princeton University Press, 1993

PARIS Roland, "Peacebuilding" and the Limits of Liberal Internationalism, Toronto, Annual Meeting of the ISA - March 18-22, 1997

POSEN Barry R. «Military Responses to Refugee Disasters» International Security Vol. 21, No. 1 (Summer 1996)

POSEN, Barry, R., "The Security Dilemma and Ethnic Conflict", Survival, vol. 35, no.1, Spring 1993

RIOUX Jean-François, «Civils et militaires dans les opérations de paix de seconde génération» in DAVID Charles-Philippe, RIOUX Jean-François et VALIENTE Francisco-José Repenser la consolidation de la paix : Fondements, Intervenants, Rapprochements, Rapport du Groupe de recherche sur les interventions de paix dans les conflits intraétatiques, Octobre 1998

RIOUX, J-F., KEENES, E., & LÉGARÉ, G., « Le néo-réalisme ou la reformulation du paradigme hégémonique », *Études internationales*, vol. XIX #1, 1988

ROCHE, Jean-Jacques, « La sécurité en débat », *Arès*, volume XVI/2, janvier 1998

RUGGIE John G. *Winning the Peace : America and World Order in the New Era*, New York, Columbia University Press, 1996

SAIDEMAN Stephen M., " Is Pandora's Box empty or Half Full? " in Lake David A. / Rotchild Donald (eds.) *The International Spread of Ethnic Conflict :Fear, Diffusion, and Escalation*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1998

SMITH, Anthony D., «The Ethnic Sources of Nationalism», in BROWN Michael E., (ed.) *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1993

Stockholm International Peace Research Institute Staff, «SIPRI Yearbook 1998 : Armements, Disarmement and International Security», Oxford, Oxford University Press, 1997

VALIENTE Francisco-José « L'intervention civile internationale dans le cadre de la consolidation de la paix» in DAVID Charles-Philippe, RIOUX Jean-François et VALIENTE Francisco-José *Repenser la consolidation de la paix : Fondements, Intervenants, Rapprochements*, Rapport du Groupe de recherche sur les interventions de paix dans les conflits intraétatiques, Octobre 1998

WALLENSTEEN, Peter et KARIN Axell, « Armed Conflict at the End of the Cold War , 1989-1992 » *Journal of Peace Research*, 30, #3 (August 1993)

WALT Stephen, « International Relations : One World, Many Theories », Foreign Policy, Printemps 1998

WALTZ, K, Theory of International Politics, Reading (Mass.) : Addison-Wesley, 1979.

WEISS Thomas G. / FORSYTHE David / COATE Roger A., The United Nations and Changing World Politics (Second Edition), Boulder, Westview Press, 1997, pp. 273-274.

ZALEWSKI M., International theory : positivism and beyond, Londres, : Cambridge University Press, 1996.

ZOLBERG, Aristide, SUHRKE Astri et AGUAYO, Sergio, Escape from violence : conflict and the refugee crisis in the developing world, New York : Oxford University Press, 1989

# Le retour des réfugiés en Bosnie : quelles conséquences pour la paix ?

Mark Parant\*

## **Réfugiés : concepts et évolution**

Les trois solutions envisagées par la communauté internationale pour traiter du problème des réfugiés sont l'intégration dans le pays d'accueil, la réinstallation dans un pays tiers et le rapatriement au pays d'origine. De toutes ces solutions, celle du rapatriement ou du retour encadré au pays d'origine est sans doute la plus difficile à mettre en œuvre.

Le terme de «réfugié» aurait été employé la première fois pour décrire les protestants français fuyant la France suite à la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle.<sup>85</sup> Jusqu'au Traité de Versailles de 1919, la plupart des réfugiés, relativement peu nombreux, se plaçaient sous la protection automatique d'un pays voisin ou du souverain d'un pays voisin et la réinstallation était l'usage. La Société des Nations de l'Entre-Deux-Guerres commence à établir des règles juridiques spécifiques aux réfugiés, notamment ceux fuyant le régime bolchevique russe.

Deux conceptions se sont affrontées depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale : la conception individualiste et la conception collectiviste. Pour résumer, les pays occidentaux favorisaient traditionnellement le libre choix de l'individu et encourageaient la réinstallation dans des pays tiers plutôt que dans

---

<sup>85</sup> ) Guy Goodwin-Gill, *The refugee in international Law*, Clarendon Oxford, 1983, 318p. L'Édit de Nantes signé par Henri IV deux siècles plus tôt accordait aux Protestants français des droits de pratique religieuse similaires à ceux des catholiques.



le pays d'origine. Au cours des premières discussions sur les réfugiés à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1946, les pays occidentaux prônaient le libre choix de l'individu sur son destin par opposition aux pays du bloc Communiste pour lesquels le rapatriement était un devoir moral de l'individu à l'égard de son pays d'origine. Les textes qui ont défini le rôle du Haut Commissariat sur les Réfugiés sont basés sur la pensée individualiste occidentale et le terme de «rapatriement» a toujours été suivi du terme «volontaire». Le rôle du HCR a été contrebalancé en quelque sorte par l'action d'autres organisations internationales comme l'Organisation Internationale des Migrations, basée à Genève, qui a récemment déclaré avoir organiser le rapatriement de plus de 500.000 personnes en vingt ans.<sup>86</sup>

Pour Zolberg, Suhrke et Aguayo, le statut de réfugié est un privilège accordé à ceux qui se trouvent hors de leur pays d'origine et qui ont besoin de protection juridique, soit du pays de résidence où ils se trouvent, soit d'organismes internationaux .<sup>87</sup> Mais ce statut privilégié a été remis en cause dans le contexte de l'après-guerre froide.

A partir des années 1980, le courant individualiste est devenu très minoritaire en Europe occidentale. La quasi totalité des pays européens ont en effet décidé de fermer leurs frontières à l'immigration permanente donc aux possibilités de réinstallation, y compris pour les demandeurs d'asile. Le taux moyen d'acceptation des demandes d'asile en Europe Occidentale est par exemple de 5 à 6% en moyenne annuelle contre 60 % au Canada<sup>88</sup> . Les seuls pays qui pratiquent toujours le concept de réinstallation individuelle aujourd'hui

---

<sup>86</sup> Sources OIM, Rapport d'activités 1997, Genève

<sup>87</sup> Aristide Zolberg, Astri Suhrke, Sergio Aguayo, *Escape from Violence : Conflict and The Refugee Crisis in the Development World*, Oxford University Press, 1989, p.3

<sup>88</sup> taux moyen annuel d'acceptation des demandes d'asile présentées dans l'Union Européenne et la Suisse en 1997 (1996 pour le Canada). Sources : Sopemi, rapport de l'Ocde, 1997 et Ministère Citoyenneté et Immigration Canada, Statistiques 1997.

sont très peu nombreux, le Canada, les États-Unis et l'Australie. Des pays comme l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne ou la Suisse ont tous adopté des politiques de retour forcé ou volontaire au pays d'origine.

C'est donc dans ce contexte européen de fermeture que se pose la problématique des réfugiés bosniaques. En 1956 par exemple, les réfugiés venus de Hongrie ont pu s'établir librement dans les pays européens voisins; tel n'est pas le cas des réfugiés bosniaques qui ont dû évoluer dans un contexte nettement moins favorable.

### **La crise yougoslave et les accords de Dayton : rappel historique**

En mars et avril 1990, la Slovénie et la Croatie organisent leurs premières élections libres depuis cinquante ans. Les Communistes perdent les élections au profit des partis indépendantistes qui souhaitent réorganiser la confédération Yougoslave. En novembre de la même année, des élections similaires se tiennent en Bosnie et en Macédoine qui aboutissent aux mêmes résultats. Le président serbe Milosevic et l'armée fédérale de Yougoslavie refusent les plans de réaménagement de la constitution et décident arbitrairement de supprimer l'autonomie interne du Kosovo et de la Vojvodine. Durant l'hiver 1990, des troupes serbes occupent progressivement la Slavonie, située en territoire croate mais qui comporte de fortes minorités serbes.

Alors que les puissances occidentales continuent de favoriser l'union renouvelée de la Yougoslavie, le gouvernement allemand décide de reconnaître immédiatement l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie. En réaction, l'armée serbe poursuit sa progression en Croatie et commence une politique de terreur des populations locales en Bosnie, afin d'éviter toute tentative d'émancipation. L'idée de la «Grande Serbie» renaît à cette époque avec le projet

d'annexion de territoires et l'évacuation des habitants non serbes de territoires bosniaques. Des centaines de milliers de personnes doivent quitter leur maison pour se réfugier en Croatie, en Slovénie ou ailleurs et certains parlent alors de «nettoyage ethnique» pour décrire le flux des personnes déplacées.<sup>89</sup> Certains spécialistes pensent que le flux des réfugiés a pu avoir été utilisé à des fins stratégiques pour impliquer des puissances extérieures au conflit.

La crise yougoslave (1991-1995) a été interprétée de différentes façons: certains y voient la responsabilité des élites locales de l'époque, surtout préoccupées à conserver leur pouvoir politique face à la décomposition du régime communiste post-Tito et qui auraient dressé les minorités les unes contre les autres. D'autres pensent que la crise a des racines plus profondes et vient de la domination serbe sur un pays, la Yougoslavie, créé artificiellement en rassemblant des peuples qui n'avaient jamais vécu ensemble auparavant. Si tous les peuples qui composaient l'ex-Yougoslavie étaient plus ou moins de la même origine ethnique -à l'exception des Slovènes et des Kosovars- et parlaient la même langue, les différences étaient surtout religieuses. Au nord, Croates et Slovènes sont catholiques; à l'est, Serbes et Monténégrins sont orthodoxes, les Kosovars et certains Bosniaques autour de Sarajevo musulmans modérés.

Les premières tentatives de pacification n'ont pas donné de résultats significatifs. Avec la résolution 713 du 25 septembre 1991, le Conseil de Sécurité des Nations Unies imposent un embargo sur les armes qui a pour effet de priver l'armée bosniaque des moyens de se défendre contre les troupes serbes. Des sanctions économiques sont décidées en mai 1992 mais sont sans conséquence sur la détermination des autorités serbes en Bosnie. Le plan de paix Vance-Owen de janvier 1993 attribuent seulement 29% du territoire de la Bosnie aux

---

<sup>89</sup> 450.000 réfugiés de toute origine seraient allés vers la République Yougoslave, 250.000 vers la Croatie, 6000 vers la Slovénie, 3500 vers la Macédoine et plus de 700.000 vers d'autres pays européens dont l'Allemagne (80%). Sources UNHCR (estimations fin 1997)

Musulmans qui représentant 44 % de la population alors que les Croates qui ne composent que 17% de la population reçoivent 31 % du territoire et les Serbes (25 % de la population) reçoivent 42 % du territoire. Les Musulmans refusent cet arrangement qu'ils jugent injuste.

Les Accords de Dayton (novembre-décembre 1995) signés à Paris ont choisi de diviser la Bosnie-Herzégovine en deux entités, la République Serbe et la Fédération croato-musulmane et comprenaient 11 annexes définissant le partage des responsabilités entre le Gouvernement central et les deux entités autonomes. Les institutions de Bosnie-Herzégovine sont responsables de la politique étrangère, du commerce international, de la politique monétaire, des finances, de l'immigration, des réfugiés et du jugement des criminels de guerre.

La définition d'un État bosniaque unitaire a donné lieu à différentes positions. Deux conceptions idéologiques se sont en effet affrontées : les pays européens, notamment l'Allemagne, préoccupés par la présence de centaines de milliers de réfugiés venus chez eux, prônaient dès 1995 une approche réaliste, soit un découpage de la Bosnie en fonction des groupes ethniques, seule solution pour inciter à un retour massif des personnes déplacées. Cette vision tient compte notamment de l'idée européenne de l'État-Nation formulée au 19ème siècle où chaque ethnie devrait disposer de son propre État, mais aussi de l'esprit du traité de Versailles de 1919 qui a remodelé les frontières européennes en fonction des nationalités.

Les États-Unis préféraient plutôt l'approche libérale de création d'un État bosniaque multi-ethnique unitaire, en favorisant la transition démocratique, et en mettant en place des élections visant à rapprocher les différentes communautés. L'idée était d'affirmer le multi-ethnisme de la Bosnie-

---

Herzégovine pour éviter l'annexion future de territoires par la Serbie ou la Croatie. On remarquera que la position réaliste européenne et la position libérale américaine n'ont pas retenu l'approche individualiste en matière de choix pour les réfugiés bosniaques. Avec la crise bosniaque, on peut dire que le concept occidental en vigueur depuis 1945 qui prônaient le rapatriement volontaire et le libre choix de l'individu a été sérieusement écorné.

On sait que c'est l'approche libérale américaine qui a finalement été retenue. Une des raisons avancées aurait été le sort réservé à la communauté musulmane si les parties croates et serbes avaient été annexées à la Croatie et à la République Yougoslave. Pour maintenir la paix, les Accords de Dayton ont prévu des élections démocratiques sensées renforcer l'unité du pays. Mais la moitié de la population bosniaque se trouvait hors de Bosnie et ne pouvait donc participer physiquement au vote.

L'article 7 des accords prévoyait donc que les réfugiés et les personnes déplacées pouvaient réintégrer leur domicile d'origine et être enregistrés sur les listes électorales de leur municipalité d'origine ceci pour leur permettre de voter en septembre 1998. Mais sur les deux millions de réfugiés en 1996 (soit environ la moitié de la population bosniaque avant la guerre), 1,5 million n'étaient toujours pas rentrés ou n'avaient pu réintégrer leur maison au moment des élections. Le demi-million de réfugiés qui ont retrouvé leur habitation d'origine ont pu le faire parce qu'ils vivaient dans des régions où leur communauté était très majoritaire<sup>90</sup>.

Les protagonistes de Dayton ont, semble-t-il, sous-estimé la mauvaise volonté des autorités locales à accepter le processus de paix. De nombreux maires ou représentants des communautés ethniques avaient intérêt à enregistrer

---

<sup>90</sup> selon le UNHCR, 1998

sur leur liste électorale des électeurs issus de leur groupe ethnique et à écarter ou décourager les autres. Faute de base électorale suffisamment représentative, les élections qui se sont déroulées le 12 et 13 septembre 1998 ont été interprétées comme un échec dans la mesure où le principal obstacle à la restauration d'une Bosnie unitaire reste celui du rapatriement des réfugiés. Pour favoriser le maintien de la paix en Bosnie et sauvegarder l'esprit des accords de Dayton, le sort des réfugiés bosniaques à l'extérieur du pays est ainsi devenu une priorité.

### **Pourquoi le retour des réfugiés bosniaques est-il nécessaire pour le maintien de la paix ?**

On pourrait discuter en effet sur l'intérêt de favoriser ou pas le retour des réfugiés en Bosnie. Ce retour peut-il favoriser ou menacer le maintien de la paix?

Les optimistes avancent généralement des arguments utilitaristes et lient le retour des réfugiés à la reconstruction économique du pays. Ils estiment que ce retour devrait être rapide pour créer une dynamique de consommation. Si l'économie se développe, le niveau de vie pourra s'améliorer, le chômage baissera, le taux de satisfaction augmentera et la démocratie sera favorisée.

Le rapatriement d'une grande partie des réfugiés ou des personnes déplacées suite à un conflit est souvent vital pour assurer le développement et la reconstruction de l'économie d'un pays ravagé par la guerre. Le lien entre reconstruction économique et retour des élites professionnelles a été démontré dans le passé, notamment par Withol De Wenden et De Tinguy.<sup>91</sup>

---

<sup>91</sup> Catherine Withol de Wenden, Anne de Tinguy, L'Europe et toutes ses migrations, Complexe, 1995

L'Ex-Yougoslavie avait une classe moyenne assez importante avant la guerre. De nombreux réfugiés bosniaques qui se trouvent dans un tiers pays sont issus de l'ancienne classe moyenne, celle qui possédait assez d'argent pour payer le transport, celle qui avait des connexions à l'étranger, des contacts familiaux, celle aussi qui parlait le mieux les langues étrangères et qui pouvait s'adapter rapidement à une vie différente. Il n'est guère surprenant que la plupart des réfugiés bosniaques qui se sont rendus en Allemagne parlaient déjà l'allemand et y avait déjà fait de courts séjours touristiques avant la guerre. Les réfugiés non qualifiés et sans ressources ont plutôt tendance à se rendre dans des camps d'accueil proches de leur ancien lieu de résidence.

Dans tout effort de reconstruction, ce sont souvent les travailleurs qualifiés comme les ingénieurs, les techniciens, les enseignants ou les médecins qui font défaut. En effet, il est souvent trop long et trop coûteux de former de nouveaux spécialistes, surtout lorsque le réseau éducatif est déstructuré et manque de moyens.

Les pessimistes pensent au contraire que le retour des réfugiés créera des tensions supplémentaires, notamment en terme de sécurité et de difficultés économiques et que leur retour devrait être différé le plus longtemps possible.

Au niveau de la sécurité, les pessimistes pensent que les réfugiés seront mal accueillis par la population qui est restée sur place et qui a dû subir la guerre et les privations. Les réfugiés de leur côté pourraient en vouloir à ceux qui ont tué un de leur proche ou ceux qui ont détruit leur maison et qui n'ont pas été arrêtés ou jugés. Il pourrait en résulter de nouvelles tensions ethniques qui pourraient dégénérer en actions violentes.

Le retour des réfugiés peut également provoquer, au moins à court terme, des tensions économiques, notamment sur le marché de l'emploi, sur le coût de

la vie et l'accès au logement. Un autre problème pourrait subvenir dans le partage des revenus du pays selon les régions. Comment par exemple répartir l'aide de façon équitable, etc.

## **Quelle politique de retour pour les réfugiés ?**

Les protagonistes des accords de Dayton étaient plutôt optimistes et pensaient que le retour des réfugiés serait bénéfique à moyen terme pour la Bosnie. Mais tous n'étaient pas du même avis sur la façon dont ce retour devait s'organiser. On peut en effet distinguer quatre différentes politiques du retour des réfugiés.

La première est de favoriser le retour des réfugiés dans leur village ou région d'origine, même si celui-ci est occupé par des personnes d'origine ethnique différente. Avantages : le réfugié est remis dans son contexte d'origine et peut se réintégrer plus rapidement. Inconvénients: les bouleversements ethniques de la nouvelle population locale peuvent produire des tensions et forcer le réfugié rapatrié à repartir de nouveau.

La deuxième solution est de favoriser le retour des réfugiés sans imposer de contrainte sur la localisation. Le réfugié peut s'installer où cela lui convient. Avantages : c'est une solution qui atténue les tensions locales en favorisant les regroupements ethniques spontanés mais qui peut conduire à terme à la création de ghettos, d'îlots ethniques isolés qui peuvent nuire à l'unité d'un pays.

La troisième solution consiste à encadrer le retour des réfugiés dans une structure étatique rigide qui tient compte de l'équilibre ethnique antérieur des populations. C'est une politique de quotas, chaque village ou région doit accueillir la même proportion de réfugiés de toutes les origines ethniques.



Avantages : éviter la décomposition du pays en territoires uni-ethniques ennemis. Inconvénients : la cohabitation ethnique risque de recréer les mêmes tensions et donc de menacer la paix.

La quatrième solution, d'inspiration libérale, consiste enfin à laisser l'individu décider s'il veut retourner au pays, rester dans son pays de transit ou repartir vivre ailleurs. Cette solution, souvent défendue par les libéraux américains, partisans du laisser-faire en matière de réinstallation, permet aux acteurs impliqués dans la crise de ne pas traiter directement du problème des réfugiés, celui-ci étant supposé se régler tout seul, par la régulation naturelle des flux migratoires. Les réalistes rejettent cette solution car d'une part, elle ne tient pas compte de contraintes extérieures au contexte local, qui peuvent limiter la liberté de choix, et d'autre part, elle créerait à terme de nouvelles discriminations en laissant les autorités locales décider qui peut revenir et qui ne le pourrait pas, créant ainsi une situation de conflit potentiel.

En ce qui concerne la Bosnie, les participants aux accords de Dayton ont favorisé la première approche, celle du retour dans le contexte local de l'avant-guerre, favorisant ainsi la mixité ethnique mais semblent avoir minimisé la mauvaise volonté des autorités locales. La communauté internationale a donc laissé au UNHCR le choix de la méthode pour favoriser le retour dans le contexte local.

Le UNHCR a d'abord identifié deux sortes de réfugiés bosniaques: ceux, majoritaires, pour lesquels le retour n'était pas un problème de sécurité mais plutôt de remise en route des infrastructures. Il s'agissait alors de reconstituer un contexte économique porteur et reconstruire les routes, les voies de communication avec l'aide des ONG et de la Banque Mondiale. Puis ceux, minoritaires, pour lesquels le retour était surtout un problème de sécurité personnelle.

Pour favoriser le retour et constatant qu'aucune solution de rétablissement dans un tiers pays n'était envisageable, le UNHCR adopte pour la Bosnie une approche à la fois incitative et punitive. Plusieurs programmes ont été mis en place: dans le programme «Open Cities», le UNHCR a par exemple identifié les maires des communes qui ont accepté de réintégrer des réfugiés en échange de fonds pour mener leur campagne électorale en vue des élections de septembre 1998. Dans le programme «buslines», un réseau de bus trans-bosniaque a été créé pour faciliter les déplacements internes. Le programme «Preventing Premature Returns», consistait à faire du lobbying auprès des gouvernements européens pour qu'ils retardent leurs expulsions de réfugiés. Enfin, des fonds spéciaux de développement ont été accordés aux représentants politiques bosniaques qui acceptaient de coopérer avec le UNHCR.<sup>92</sup>

## **Les contraintes extérieures au retour des réfugiés**

Il ne suffit pas de décider que la majorité des réfugiés doivent retourner au pays, il faut aussi tenir compte de contraintes diverses qui peuvent retarder ou empêcher ce retour dans de bonnes conditions. J'ai ainsi distingué quatre contraintes principales au retour des réfugiés bosniaques.

### **CONTRAINTES DES CHOIX INDIVIDUELS.**

Comme pour tous les migrants, le choix individuel du réfugié s'affirme de plus en plus sous les effets conjugués de la globalisation des échanges et de l'affaiblissement de la souveraineté des Etats (Sasken Sassen 1988, Cornelius,

---

<sup>92</sup> «Dayton Implementation : The Return of Refugees», Special Report of the United States Institute of Peace, September 1997, Washington D.C.

1995<sup>93</sup>. Tous les réfugiés n'ont pas les mêmes objectifs individuels et les mêmes raisons de retourner. Enfin, le lien traditionnel entre individu et communauté tend à s'affaiblir, surtout dans les sociétés industrialisées. Si ce lien existe encore dans certaines sociétés traditionnelles (par exemple en Afrique), le degré de développement d'un pays semble accélérer le détachement de l'individu face à un repère identitaire communautaire. Dans le cas des bosniaques, nombreux sont ceux qui ne se reconnaissent pas d'appartenance à une nationalité bosniaque finalement très artificielle.

L'Organisation Internationale des Migrations à Genève a réalisé pour la première fois en 1997 une vaste étude sur les réfugiés bosniaques vivant en Suisse et en Belgique afin d'analyser les raisons qui pourraient les pousser à retourner en Bosnie<sup>94</sup>. On a ainsi pu constater que les trois quart des Bosniaques ne souhaitaient pas retourner dans leur village ou région d'origine soit par ce qu'ils étaient issus de mariage mixte donc craignaient pour leur sécurité personnelle, soit parce qu'ils n'avaient aucune formation scolaire ou professionnelle qui leur permettaient de trouver un emploi rapidement, soit parce qu'ils ne ressentaient pas de fibre patriotique particulière.

Certains pays comme la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche ont mis en place des programmes d'aide financière aux réfugiés bosniaques qui accepteraient de retourner en Bosnie. Mais ces programmes ont été un échec dans la mesure où c'est l'emploi, la sécurité, le logement et les perspectives professionnelles qui sont aussi des facteurs déterminants au départ.

---

<sup>93</sup> Les opposants à la notion que la souveraineté nationale doit définir les politiques d'immigration avancent généralement pour argument que la souveraineté nationale est devenue un concept anachronique.

<sup>94</sup> «Enquête sur les Bosniaques vivant en Suisse», Organisation Internationale des Migrations, Genève, 1996. Pour la Belgique, voir Retour et émigration de candidats-réfugiés de Belgique, rapport 1995, 64 p.

#### CONTRAINTES DES PAYS D'ACCUEIL.

A supposer que l'on renonce à engager une politique du retour des réfugiés bosniaques vers la Bosnie, quels sont les choix qui s'offrent alors à ces réfugiés ? Contrairement aux néo-libéraux, de nombreux politologues estiment que les législations nationales en matière de migrations ont toujours une influence importante dans la gestion des crises migratoires (Myron Weiner, 1996, James Hollifield, 1993.<sup>95</sup> Depuis les années 1970, les possibilités d'installation permanente en Europe sont pratiquement nulles pour les étrangers. Les pays d'immigration traditionnels comme le Canada et les États-Unis ont des critères d'acceptation de plus en plus stricts et privilégient les individus qualifiés. Les possibilités de réinstallation sont donc devenues très aléatoires pour la grande masse des réfugiés. Renoncer à traiter le problème de leur retour pour appliquer la politique du laisser-faire comme le souhaitent certains libéraux, ne peut être une solution viable si aucune possibilité de réinstallation n'existe par ailleurs.

Dans le cas de la Bosnie, aucune solution durable de rapatriement des réfugiés bosniaques ne peut se faire sans la coopération des deux pays qui ont reçu le plus de réfugiés bosniaques, soit l'Allemagne et la Suisse.<sup>96</sup> Ces pays ne veulent pas entendre parler de réinstallation chez eux et ont adopté depuis 1995 des mesures de rapatriement forcé des réfugiés. La Suisse a ainsi demandé à tous les réfugiés bosniaques célibataires de partir avant le 31 décembre 1996 et aux familles avant décembre 1997. Des dons ou des prêts de 10.000 \$ ont été

---

<sup>95</sup> James Hollifield, *L'immigration et l'Etat-Nation*, L'Harmattan, Paris, 1997, 334p. Myron Weiner, *The Global Migration Crisis*, Harper Collins, New York, 1995, 345p.

<sup>96</sup> selon les estimations du UNHCR, 700.000 réfugiés bosniaques se trouveraient début 1998 dans un pays européen autre que ceux de l'ex-Yougoslavie, dont les trois quart en Allemagne (75 %) et 47,000 en Suisse (7 %).

consentis à ceux qui acceptaient de partir.<sup>97</sup> Ceux qui ont refusé de partir sont désormais en situation illégale et ne peuvent travailler.

En Allemagne, la pression de l'opinion publique ne laisse aucune marge de manœuvre aux gouvernements qui doivent ainsi adopter des mesures de départ volontaire et involontaire. Le nouveau gouvernement social-démocrate de Schröder de 1998 ne peut, dans le contexte européen actuel, que retarder les expulsions ou les aménager et certainement pas proposer des solutions de réétablissement.

Même si la majorité des réfugiés bosniaques ne sont toujours pas partis fin 1998, l'objectif de l'Allemagne et de nombreux pays de l'Union Européenne sera dans les prochains mois d'intensifier les efforts au retour ou au départ. Ces pays n'attendront pas éternellement que les accords de Dayton produisent leurs effets et pourraient ainsi être tenté de favoriser l'option ethno-réaliste, c'est-à-dire le découpage de la Bosnie en zones ethniques étanches, ou le rattachement de la république serbe de Bosnie à la Serbie.

---

<sup>97</sup> sources Office Fédéral des Étrangers, Bern, 1997

## CONTRAINTES DE SECURITE

Le retour des réfugiés est conditionné par les conditions de réétablissement sur place. Les accords de Dayton ont prévu que tous les réfugiés pouvaient récupérer leur maison, même si celle-ci se trouvait dans une commune ou un secteur à majorité ethnique différente. En fait, la plupart des maisons sont déjà occupées par des familles venues d'autres régions du pays. Une Commission de la Propriété a été mise en place par les participants des accords de Dayton pour régler les litiges, mais dans les faits, de nombreux voisins exercent des pressions sur les familles d'origine ethnique différente pour qu'ils changent de commune. Ces familles ne peuvent pas toujours compter sur la police locale pour les aider. Sur place, les écoles peuvent refuser d'admettre des enfants d'ethnie différente de celle de la majorité des élèves. Les policiers peuvent refuser de défendre les droits de certains réfugiés privés de leur propriété.

Les déserteurs et objecteurs de conscience, c'est-à-dire des jeunes bosniaques âgés entre 16 et 30 ans enrôlés de force pendant la guerre et qui ont refusé de prendre les armes ou ont quitté les milices serbes ou musulmanes, sont passibles de peine d'emprisonnement, voire de peine de mort, par les autorités locales. Aucune amnistie n'a été adoptée en Bosnie, du moins tant que ne sera pas réglé le problème spécifique des criminels de guerre.

## CONTRAINTES LEGALES.

A ces contraintes de sécurité, s'ajoutent des contraintes légales, notamment sur le droit de propriété<sup>98</sup>. L'accord de Dayton a prévu qu'une Commission du logement serait chargée de distribuer, échanger ou récupérer les maisons des réfugiés mais plusieurs maisons ont été revendiquées par plusieurs propriétaires différents. Faute de moyens financiers, la Commission n'a pas pu régler tous les conflits et les demandes ou les plaintes s'accumulent. Enfin, des participants des accords de Dayton ont reconnu que la double nationalité était un facteur important dans la constitution d'une Bosnie multiethnique mais ce principe est loin d'être appliqué: les réfugiés Bosniaques souhaitant retourner vivre par exemple dans la République serbe de Bosnie doivent d'abord obtenir une carte d'identité de la République Serbe donc renoncer en théorie à prendre une autre nationalité.

## **Conclusion**

Finalement, le problème du retour des réfugiés bosniaques en Bosnie doit tenir compte d'un environnement géopolitique complexe.

Avec la fin de la Guerre Froide, les possibilités de réétablissement massif de réfugiés ou d'installation permanente dans les pays occidentaux sont devenues très difficiles. Avec le conflit bosniaque, le UNHCR n'a ainsi que pu constater l'échec de la solution du réétablissement massif et a dû modifier sa politique en insistant davantage sur le rapatriement et le retour.<sup>99</sup> Le retour de la

---

<sup>98</sup> voir note de recherche de Zlatko Isakovic, «The Dayton-Paris Peace Accords : Failure or Success», Institute of International Politics and Economics, Belgrade, March 1998

<sup>99</sup> A la demande du UNHCR, la première rencontre intergouvernementale sur l'aide à l'installation permanente de réfugiés dans des pays tiers a eu lieu à Genève le 29 janvier 1998. Il s'agissait de trouver une solution de réinstallation permanente pour ceux qui ne pouvaient retourner dans leur pays à moyen terme pour des raisons de sécurité (ceux qui ne voulaient pas retourner pour des raisons personnelles n'étaient pas concernés). Huit pays seulement se sont proposés d'accueillir davantage de ces migrants (évalués à plus de 500.000): l'Australie (10.000

majorité des réfugiés Bosniaques en Bosnie apparaît donc comme la seule option possible même si ce retour peut remettre en cause certains acquis fragiles.

Mais les conditions de sécurité en Bosnie ne sont pas encore totalement assurées pour permettre un retour massif dans de bonnes conditions. Les structures mises en place par les participants de Dayton, le UNHCR et par le Gouvernement bosniaque visant à assurer la paix, à aider les habitants à réintégrer leur maison et à faciliter le retour des réfugiés ne produiront pas leurs effets sur le terrain avant plusieurs années. Or Dayton ne prévoit pas d'étendre la présence militaire d'intervention de la paix en Bosnie pendant plusieurs années. Il apparaît ainsi que le lien entre paix civile et retour des réfugiés dépend étroitement de la présence continue des groupes d'intervention .

A ce jour on peut dire que la solution libérale qui consistait à créer un État bosniaque unitaire n'a pas encore produit d'effets significatifs et dépend beaucoup de la nouvelle donne politique mise en place après les élections de septembre 1998. Ce sera lors des prochaines élections que l'on pourra sans doute voir si l'approche choisie a été la bonne. Si les tenants du discours libéral pensent qu'il sera plus profitable à long terme que les groupes ethniques et les réfugiés réapprennent à vivre de concert, l'enjeu est de savoir combien de temps les pays d'accueil européens pourront tolérer chez eux les centaines de milliers de réfugiés non rapatriés et si ces mêmes réfugiés auront envie, une fois revenus, de vivre à nouveau ensemble et de rester pour participer à la reconstruction économique.

---

visas prévus pour 1998), le Canada (5000), la Suède (1800), la Norvège (900), la Nouvelle-Zélande (750), les Pays-Bas (500), la Finlande (500), le Danemark (450). Les États-Unis ne se sont pas engagés. La France et l'Allemagne n'ont pas participé à cette conférence. Sources: Marc Parant, Ambassade du Canada, Paris.



## **Bibliographie**

Dayton Implementation : The Return of Refugees», Special Report of the United States Institute of Peace, September 1997, Washington D.C.

GOODWIN-GILL Guy, The refugee in international Law, Clarendon Oxford, 1983

ISAKOVIC Zlatko, «The Dayton-Paris Peace Accords : Failure or Success», note de recherche pour Institute of International Politics and Economics, Belgrade, March 1998

James Hollifield, L'immigration et l'Etat-Nation, L'Harmattan, Paris, 1997

Office Fédéral des Étrangers, Bern, 1997

OIM, Rapport d'activités 1997, Genève

Retour et émigration de candidats-réfugiés de Belgique, rapport 1995,

SOPEMI, rapport de l'Ocde, 1997 et Ministère Citoyenneté et Immigration Canada, Statistiques 1997.

WEINER Myron, The Global Migration Crisis, Harper Collins, New York, 1995

WITHOL DE WENDEN Catherine, Anne de Tinguy, L'Europe et toutes ses migrations, Complexe, 1995

ZOLBERG, Aristide, SUHRKE Astri et AGUAYO, Sergio, Escape from violence : conflict and the refugee crisis in the developing world, New York : Oxford University Press, 1989